

Titre	Projet de Profil d'État – Convention Protection des adultes de 2000
Document	Doc. préL. No 7 de décembre 2023 (troisième version révisée - version mode suivi des modifications)
Auteur	BP avec l'assistance du Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de Manuel pratique en vertu de la Convention Protection des adultes de 2000
Point de l'ordre du jour	VIII.5.
Mandat(s)	C&R No 34 du CAGP de 2019 ; C&D No 31 du CAGP de 2020 ; C&D No 26 du CAGP de 2021 ; C&D No 24 du CAGP de 2022
Objectif	<p>Obtenir l'approbation des Membres de la HCCH sur le Profil d'État en vertu de la Convention Protection des adultes de 2000. Le Profil d'État aide les Parties contractantes à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Convention Protection des adultes de 2000 telles que la fourniture d'informations sur 1) les autorités désignées, 2) les services fournis et 3) certaines questions de droit qui se posent en vertu de la Convention.</p> <p>Les modifications surlignées en jaune indiquent les changements apportés à la deuxième version révisée du document. En l'absence d'objection dans un délai de six semaines à compter de sa diffusion, le Profil d'État sera considérée comme approuvée.</p>
Mesures à prendre	Pour décision <input type="checkbox"/> Pour approbation <input checked="" type="checkbox"/> Pour discussion <input type="checkbox"/> Pour action / achèvement <input type="checkbox"/> Pour information <input type="checkbox"/>
Documents connexes	Doc. préL. No 3 (définitif) de septembre 2011 - Profil des États - Convention Recouvrement des aliments de 2007

Table des matières

Avant-propos au Profil d'État	3
I Autorité centrale et autres autorités désignées par [nom de votre État].....	6
1. Coordonnées de l'Autorité centrale (art. 28).....	6
2. Autre Autorité centrale désignée, le cas échéant (art. 28(2)).....	6
3. Autorité désignée pour les demandes présentées en vertu de l'article 8 (art. 42).....	7
4. Autorité désignée pour les demandes faites en application de l'article 33 (art. 42).....	8
5. Autorité désignée habilitée à établir des certificats internationaux visés à l'article 38	9
6. Exigences linguistiques (art. 51).....	11
7. Fonctions / opérations / services de l'Autorité centrale	11
II Entrée en vigueur et application territoriale de la Convention de 2000 en [nom de votre État]....	14
8. Entrée en vigueur et application territoriale.....	14
III Législation applicable en [nom de votre État].....	14
9. Convention de 2000	14
10. Autres instruments / accords relatifs à la protection des adultes	15
IV Champ d'application <i>ratione materiae</i>	15
11. Mesures ouvertes aux autorités compétentes	15
12. Mesures concernant la tutelle, la curatelle ou les institutions analogues (art. 3(c))	17
13. Vente d'un bien situé en [nom de votre État] appartenant à l'adulte (art. 3).....	18
V Compétence (art. 5 à 12)	19
14. Procédures concernant la protection des adultes.....	19
15. Transfert ou acceptation de compétence en vertu de l'article 8 de la Convention de 2000	20
VI Reconnaissance et exécution (art. 22 à 27)	20
16. Reconnaissance.....	20
17. Exécution	21
VII Loi applicable (art. 13 à 21 et 45 à 47)	22
18. États comprenant plusieurs unités territoriales et États appliquant deux ou plusieurs systèmes de droit ou ensembles de règles applicables (art. 45 à 47)	22
19. Loi de police (art. 20).....	23
20. Pouvoirs de représentation (art. 15 et 16).....	23
21. Formalités pour l'établissement des pouvoirs de représentation et leurs fonctions	24
22. Désignation d'un représentant en vertu de pouvoirs de représentation	28
23. Mécanismes de supervision et de contrôle des pouvoirs de représentation	28
24. Étendue des pouvoirs de représentation	29
25. Enregistrement des pouvoirs de représentation	31

26.	Prise d'effet des pouvoirs de représentation	32
27.	Modification des pouvoirs de représentation	34
28.	Extinction des pouvoirs de représentation.....	36
29.	Confirmation des pouvoirs de représentation aux fins du certificat visé à l'article 38.....	37
VIII	Autres questions relatives à la protection des adultes.....	41
30.	Représentation <i>ex lege</i>	41
31.	Questions concernant spécifiquement les actes de volonté anticipée contenant les instructions données et les souhaits émis par un adulte en prévision d'une altération future de ses facultés personnelles (par ex. directives anticipées)	43
IX	Coopération (art. 28 à 37).....	48
32.	Assistance par l'autorité centrale	48
33.	Localisation d'un adulte lorsqu'il paraît que celui-ci a besoin de protection (art. 30(b))	50
34.	Placement de l'adulte dans un établissement ou tout autre lieu où sa protection peut être assurée situé dans une autre Partie contractante (art. 33)	51
35.	Communications judiciaires directes, y compris par l'entremise des Autorités centrales (art. 30, 32, 33 et 34).....	52
X	Questions générales	53
36.	Certificats internationaux visés à l'article 38.....	53
37.	Formation	53
38.	Autres informations	54
XI	Ressources électroniques	54

Projet de Profil d'État – Convention Protection des adultes de 2000

Avant-propos au Profil d'État

Les Parties contractantes sont invitées à utiliser ce Profil d'État, qui contribuera à l'exécution de leurs obligations en vertu de la *Convention du 13 janvier 2000 sur la protection internationale des adultes* (ci-après, la Convention de 2000). Le Profil d'État devrait en particulier aider les Parties contractantes à s'acquitter de leurs obligations en vertu de l'article 29 de la Convention de 2000, à savoir :

- (1) *Les Autorités centrales doivent coopérer entre elles et promouvoir la coopération entre les autorités compétentes de leur État pour réaliser les objectifs de la Convention.*
- (2) *Elles prennent, dans le cadre de l'application de la Convention, les dispositions appropriées pour fournir des informations sur leur législation, ainsi que sur les services disponibles dans leur État en matière de protection de l'adulte.*

Le Profil d'État est un document standard que les Parties contractantes pourront compléter, consulter et actualiser sous forme électronique. Son objectif est de contribuer au fonctionnement pratique de la Convention de 2000 en facilitant :

- a) les échanges d'informations entre les Parties contractantes ;
- b) le respect ponctuel des obligations en vertu de la Convention de 2000 avec un minimum d'efforts administratifs ;
- c) une résolution efficiente et efficace des affaires par des autorités compétentes bien informées ;
- d) des services rendus par les Autorités centrales et d'autres autorités fondés sur des informations fiables ;
- e) une traduction économique des informations fournies par les Parties contractantes en anglais et en français ;
- f) des mises à jour rapides des informations communiquées.

Ce Profil d'État est basé sur le texte final de la Convention de 2000, convenu par la Commission spéciale à caractère diplomatique de septembre-octobre 1999.

Le présent projet de Profil d'État se compose de treize sections qui suivent, dans la mesure du possible, l'ordre des chapitres du texte de la Convention de 2000. L'objectif de chaque section est le suivant¹.

- Section I – Autorités centrales et autres autorités désignées : cette section vise à fournir toutes les informations pertinentes qui vous permettront de contacter les Autorités centrales et autres autorités compétentes désignées par cette Partie contractante. Les Autorités centrales sont désignées pour satisfaire aux obligations imposées par la Convention (art. 28). Elles jouent un rôle essentiel puisqu'elles facilitent la communication et la coopération entre les autorités compétentes des différentes Parties contractantes et transmettent des informations et des

¹ Dans la mesure du possible et sous réserve des ressources disponibles, le Bureau Permanent suggère la création d'une icône d'information « (i) » qui permettra d'afficher ces explications dans la version électronique du Profil d'État. Cette suggestion vise à rendre le Profil d'État plus simple d'utilisation et plus accessible.

- demandes à d'autres Autorités centrales. Dans cette section, vous trouverez également des informations relatives aux autorités désignées en vertu des articles 38 et 42 de la Convention.
- **Section II – Entrée en vigueur et application territoriale de la Convention de 2000** : cette section présente des informations sur la date d'entrée en vigueur de la Convention dans l'État concerné et sur son application territoriale.
 - **Section III – Législation applicable en la matière** : cette section fournit des informations sur la législation de l'État concerné.
 - **Section IV – Champ d'application *ratione materiae* (mesures pouvant être prises par les autorités compétentes)** : cette section présente une vue d'ensemble du droit interne applicable aux différentes mesures de protection de l'adulte qui entrent dans le champ d'application de la Convention de 2000. À ce titre, cette section fournit des informations sur les mesures de protection disponibles dans l'État concerné et sur la manière dont la législation de cet État régit les différentes mesures.
 - **Section V – Compétence (art. 5 à 12)** : cette section fournit des informations sur les questions de compétence.
 - **Section VI – Reconnaissance et exécution (art. 22 à 27)** : cette section fournit des informations sur les règles applicables dans un État donné qui ont trait à la reconnaissance et à l'exécution des décisions en vertu de la Convention de 2000.
 - **Section VII – Loi applicable (art. 13 à 21 et à 45 à 47)** : la Convention de 2000 prévoit, en règle générale, que les autorités des Parties contractantes appliquent leur propre loi (art. 13). Par ailleurs, la Convention permet également aux Parties contractantes d'appliquer exceptionnellement la loi d'un autre État. Cette section fournit une vue d'ensemble de la (des) loi(s) qu'État donné pourrait appliquer dans le cadre de la Convention. Cette section comprend également des informations sur les lois de police dans un État donné (art. 20), ainsi que des informations sur la loi applicable aux pouvoirs de représentation (art. 15). Les questions relatives aux États à plusieurs unités territoriales et aux États qui disposent de deux ou plusieurs systèmes de droit ou ensembles de règles sont également abordées dans cette section.
 - **Section VIII – Autres questions relatives à la protection des adultes** : cette section fournit des informations sur d'autres questions relatives à la protection des adultes qui entrent dans le champ d'application de la Convention de 2000, telles que la représentation *ex lege* et les actes de volonté anticipée contenant les instructions données et les souhaits émis par un adulte en prévision d'une altération future (par ex., les directives anticipées).
 - **Section IX – Coopération (art. 28 à 37)** : cette section fournit des informations sur les problèmes pratiques et les questions qui peuvent se poser lorsqu'on traite de questions relevant du champ d'application de la Convention de 2000 dans un État donné : la manière dont les Autorités centrales et autres autorités recueillent et transmettent des informations, la manière dont les Autorités centrales et autres autorités aident à localiser un adulte lorsqu'il apparaît qu'il pourrait avoir besoin de protection, la manière dont les Autorités centrales et autres autorités aident au placement d'un adulte dans un établissement, ou un autre lieu où sa protection peut être assurée, situé dans une autre Partie contractante. Cette section comprend également des informations sur les communications judiciaires directes, y compris par l'entremise des Autorités centrales (art. 30, 32, 33 et 34).
 - **Section X – Généralités** : cette section fournit des informations sur les certificats internationaux visés à l'article 38, la formation et d'autres informations générales.
 - **Section XI – Ressources électroniques.**

Les Parties contractantes doivent établir leur Profil d'État afin de donner des informations claires sur leurs lois et procédures internes aux autres Parties contractantes. Lorsque plusieurs réponses à une question sont possibles, les répondants sont invités à cocher toutes les cases applicables. Les Parties contractantes comprenant plus d'une unité territoriale peuvent choisir de soumettre des Profils séparés pour chaque unité territoriale. Les répondants sont invités à insérer, lorsque c'est possible, des liens vers les lois et règles de procédure internes applicables.

I Autorité centrale et autres autorités désignées par [nom de votre État]

1. Coordonnées de l'Autorité centrale (art. 28)

1.1	Nom	
1.2	Adresse	
1.3	Étendue territoriale et personnelle des fonctions, le cas échéant	
1.4	Téléphone	
1.5	Télécopie	
1.6	Courriel Adresse électronique	
1.7	Site web	
1.8	Personne à contacter	Coordonnées directes : <u>Téléphone direct : _____</u> <u>Adresse électronique directe : _____</u> Langue de communication préférée : Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Courriel Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
1.9	Autre personne à contacter, le cas échéant	Coordonnées directes : <u>Téléphone direct : _____</u> <u>Adresse électronique directe : _____</u> Langue de communication préférée : Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Courriel Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]²		

2. Autre Autorité centrale désignée, le cas échéant (art. 28(2))³

2.1	Nom	
2.2	Adresse	

² La « dernière mise à jour » sera effectuée automatiquement sur la version électronique du Profil d'État.

³ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

2.3	Étendue territoriale et personnelle des fonctions, le cas échéant	
2.4	Téléphone	
2.5	Télécopie	
2.6	Courriel Adresse électronique	
2.7	Site web	
2.8	Personne à contacter	Coordonnées directes : <u>Téléphone direct : _____</u> <u>Adresse électronique directe :</u> Langue de communication préférée : Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Courriel Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
2.9	Autre personne à contacter, le cas échéant	Coordonnées directes : <u>Téléphone direct : _____</u> <u>Adresse électronique directe :</u> Langue de communication préférée : Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Courriel Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]		

3. Autorité désignée pour les requêtes demandes au titre représentées en vertu de l'article 8 (art. 42)⁴

3.1	<u>[Nom de votre État] a-t-il désigné une autorité pour les requêtes demandes présentées en vertu de l'article 8 ?</u>	<input type="checkbox"/> Oui, l'Autorité centrale est chargée de traiter les <u>requêtes demandes</u> présentées en vertu de l'article 8 (voir détails ci-dessus). <input type="checkbox"/> Oui, une autorité autre que l'Autorité centrale est chargée de traiter les <u>requêtes demandes</u> présentées en vertu de l'article 8 (veuillez répondre aux questions 3.2 à 3.10) <input type="checkbox"/> Non
3.2	Nom	

⁴ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

3.3	Adresse	
3.4	Étendue territoriale et personnelle des fonctions, le cas échéant	
3.5	Téléphone	
3.6	Télécopie	
3.7	Courriel Adresse électronique	
3.8	Site web	
3.9	Personne à contacter	Coordonnées directes : <u>Téléphone direct : _____</u> <u>Adresse électronique directe : _____</u> Langue de communication préférée : Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Courriel Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
3.10	Autre personne à contacter, le cas échéant	Coordonnées directes : <u>Téléphone direct : _____</u> <u>Adresse électronique directe : _____</u> Langue de communication préférée : Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Courriel Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]		

4. Autorité désignée pour les demandes ~~au titre~~ faites en application de l'article 33 (art. 42)⁵

4.1	<u>[Nom de votre État] a-t-il désigné une autorité pour les demandes faites en application de l'article 33 ?</u>	<input type="checkbox"/> <u>Oui, l'Autorité centrale est chargée de traiter les demandes faites en application de l'article 33 (voir détails ci-dessus)</u> <input type="checkbox"/> <u>Oui, une autorité autre que l'Autorité centrale est chargée de traiter les demandes faites en application de l'article 33 (veuillez répondre aux questions 4.2 à 4.10)</u> <input type="checkbox"/> <u>Non</u>
-----	--	--

⁵ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

4.2	Nom	
4.3	Adresse	
4.4	Étendue territoriale et personnelle des fonctions, le cas échéant	
4.5	Téléphone	
4.6	Télécopie	
4.7	Courriel Adresse électronique	
4.8	Site web	
4.9	Personne à contacter	Coordonnées directes : <u>Téléphone direct : _____</u> <u>Adresse électronique directe : _____</u> Langue de communication préférée : Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Courriel Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
4.10	Autre personne à contacter, le cas échéant	Coordonnées directes : <u>Téléphone direct : _____</u> <u>Adresse électronique directe : _____</u> Langue de communication préférée : Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Courriel Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]		

5. Autorité désignée habilitée à établir compétente pour l'établissement des certificats internationaux visés à l'article 38⁶

Veuillez compléter cette section si une seule autorité est habilitée à établir compétente pour l'établissement des certificats internationaux visés à l'article 38 :

5.1	Nom de l'autorité	
5.2	Adresse	
5.3	Étendue territoriale et personnelle des fonctions, le cas échéant	

⁶ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

5.4	Téléphone	
5.5	Télécopie	
5.6	Courriel Adresse électronique	
5.7	Site web	
5.8	Personne à contacter	Coordonnées directes : <u>Téléphone direct : _____</u> <u>Adresse électronique directe : _____</u> Langue de communication préférée : Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Courriel Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
5.9	Autre personne à contacter, le cas échéant	Coordonnées directes : <u>Téléphone direct : _____</u> <u>Adresse électronique directe : _____</u> Langue de communication préférée : Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Courriel Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Veuillez compléter si plusieurs professions ou autorités sont <u>habilitées/compétentes- à</u> pour établir les certificats internationaux visés à l'article 38 :		
5.10	Veuillez indiquer quelles autorités en [nom de votre État] sont <u>compétentes pour habilitées à</u> établir les certificats internationaux visés à l'article 38. <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i> <i>Le cas échéant, veuillez indiquer les coordonnées des autorités (nom, adresse, téléphone, télécopie, courriel adresse électronique, site web) et celles des personnes à contacter comme demandé plus haut.</i>	<input type="checkbox"/> Autorités compétentes, greffiers et officiers de l'état civil compris Coordonnées de l'autorité : Coordonnées de la personne à contacter : <input type="checkbox"/> Notaires Coordonnées de l'autorité : Coordonnées de la personne à contacter : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : Coordonnées de l'autorité : Coordonnées de la personne à contacter :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]		

6. Exigences linguistiques (art. 51)

<p>6.1 Outre la langue d'origine, veuillez indiquer la ou les langues officielles de [nom de votre État] dans lesquelles les communications adressées à l'Autorité centrale ou à une autre autorité sont à traduire.</p> <p><i>Lorsque cette traduction est impossible, une traduction en français ou en anglais doit être fournie, veuillez-vous reporter à la question suivante.</i></p>	
<p>6.2 [Nom de votre État] a-t-il fait une réserve au regard de l'utilisation soit du français, soit de l'anglais pour toute communication adressée à l'Autorité centrale ou à toute autre autorité ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, opposition au français</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, opposition à l'anglais</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

7. Fonctions / opérations / services de l'Autorité centrale⁷

<p>7.1 Veuillez indiquer les jours et horaires d'ouverture de l'Autorité centrale.</p>	<p>Jours d'ouverture en semaine : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Lundi</p> <p><input type="checkbox"/> Mardi</p> <p><input type="checkbox"/> Mercredi</p> <p><input type="checkbox"/> Jeudi</p> <p><input type="checkbox"/> Vendredi</p> <p><input type="checkbox"/> Samedi</p> <p><input type="checkbox"/> Dimanche</p> <p>Horaires d'ouverture : _____</p> <p>Périodes de fermeture (par ex. jours fériés, vacances judiciaires, etc.) :</p>
<p>7.2 Une assistance peut-elle être obtenue en dehors des horaires d'ouverture ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p>Veuillez indiquer les coordonnées pour les personnes dans d'autres Parties contractantes et, si elles diffèrent, pour les personnes en [nom de votre État] :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>7.3 L'Autorité centrale dispose-t-elle de personnel exclusivement chargé des demandes en vertu de la Convention de 2000 et des questions connexes ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>7.4 Veuillez indiquer les professions représentées au sein de l'Autorité centrale :</p>	<p><input type="checkbox"/> Fonctionnaires</p> <p><input type="checkbox"/> Avocats</p> <p><input type="checkbox"/> Magistrats</p>

⁷ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

	<input type="checkbox"/> Médiateurs <input type="checkbox"/> Travailleurs sociaux Le cas échéant, veuillez indiquer la spécialisation <u>des travailleurs sociaux</u> : <input type="checkbox"/> Famille <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Incapacité <input type="checkbox"/> Gérontologie <input type="checkbox"/> Santé mentale <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Professionnels des services sociaux <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
7.5 [Nom de votre État] a-t-il conclu avec une ou plusieurs autres Parties contractantes des accords en vue de favoriser l'application de la Convention de 2000 et de faciliter la coopération ? Article 37 de la Convention de 2000.	<input type="checkbox"/> Accord bilatéral Veuillez indiquer le titre de l'accord et, si possible, insérer un lien vers l'accord en ligne ou en joindre une copie. <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : Veuillez indiquer le titre de l'accord et, si possible, insérer un lien vers l'accord en ligne ou en joindre une copie. <input type="checkbox"/> Non
7.6 [Nom de votre État] a-t-il fait une déclaration au titre de l'article 32(2), afin que les demandes d'informations émanant d'une Partie contractante qui envisage une mesure de protection soient acheminées par l'intermédiaire de l'Autorité centrale de [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
7.7 En [nom de votre État], les Autorités centrales ou les autorités compétentes encouragent-elles (directement ou par l'intermédiaire d'autres organismes) la médiation, la conciliation ou d'autres modes analogues pour permettre les ententes à l'amiable dans les situations où la Convention de 2000 s'applique ? Article 31 de la Convention de 2000.	<input type="checkbox"/> Oui, une médiation, une conciliation ou un autre mode analogue peuvent être assurés sur demande par l'Autorité centrale ou l'autorité compétente. <input type="checkbox"/> Oui, des informations sur la médiation, la conciliation et les autres modes analogues peuvent être fournies sur demande par l'Autorité centrale ou l'autorité compétente (voir question 7.8 ci-dessous). <input type="checkbox"/> Oui, une médiation, une conciliation ou un autre mode analogue peuvent être assurés par un tiers (par ex. un médiateur indépendant) avec l'assistance de l'Autorité centrale ou de l'autorité compétente (voir question 7.8 ci-dessous). <input type="checkbox"/> Oui, une médiation, une conciliation ou un autre mode analogue peuvent être obtenus sans l'assistance de l'Autorité centrale ou de l'autorité compétente (voir question 7.8 ci-dessous). <input type="checkbox"/> Non

<p>7.8 Veuillez indiquer par qui comment sont fournis les services de médiation, de conciliation ou d'autres modes analogues <u>pour permettre les ententes à l'amiable</u> dans les matières relevant du champ d'application de la Convention de 2000- en [nom de votre État].</p> <p><i>Veuillez insérer tout lien hypertexte utile ou joindre des documents.</i></p>	<p><i>Veuillez indiquer le nom de l'autorité ou des autorités qui fournissent ces services en [nom de votre État]. Veuillez indiquer si possible les coordonnées de ces autorités ou toute autre information utile ainsi que le lien vers le site web.</i></p> <p>* Nom de l'autorité⁸ :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Télécopie :</p> <p>Adresse électronique :</p> <p>* Site web :</p> <p>* Champs obligatoires</p> <p><i>Veuillez indiquer les services fournis :</i></p> <p><i>Veuillez cocher plusieurs cases s'il y a lieu.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Médiation (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Conciliation (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>7.9 Quel rôle l'Autorité centrale de [nom de votre État] joue-t-elle dans le cadre des demandes de reconnaissance en vertu de l'article 23 ou des demandes de déclarations d'exequatur ou d'enregistrement aux fins d'exécution en vertu de l'article 25 ? (Par ex. ces demandes doivent-elles être traitées par l'Autorité centrale ?)</p>	
<p>7.10 Sachant que l'article 36 impose aux Parties contractantes une obligation générale de supporter les frais liés à l'application de la Convention de 2000, l'Autorité centrale de votre État réclame-t-elle des « frais raisonnables » pour la fourniture des services ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p>Veuillez indiquer pour quels services l'Autorité centrale réclame des frais raisonnables :</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Médiation</p> <p><input type="checkbox"/> Conciliation</p> <p><input type="checkbox"/> Conseils juridiques</p> <p><input type="checkbox"/> Ouverture d'une procédure devant une autorité compétente</p> <p><input type="checkbox"/> Représentation juridique</p> <p><input type="checkbox"/> Traduction</p> <p><input type="checkbox"/> Autres services (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Non, l'Autorité centrale ne réclame pas de frais pour la fourniture des services, quels qu'ils soient</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

⁸ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

II Entrée en vigueur et application territoriale de la Convention de 2000 en [nom de votre État]

8. Entrée en vigueur et application territoriale

8.1	À quelle date la Convention de 2000 est-elle entrée en vigueur en [nom de votre État] ?	
8.2	[Nom de votre État] a-t-il élevé une objection à l'adhésion d'un autre État à la Convention de 2000 ? Article 54(3) de la Convention de 2000.	<input type="checkbox"/> Oui <i>Veillez consulter le site web de la HCCH, « Espace Protection des adultes », puis « État présent » et « A** » (Adhésion donnant lieu à une procédure d'objection ; veuillez cliquer sur A** pour plus d'informations sur les objections à cette adhésion).</i> <input type="checkbox"/> Non
8.3	Si [nom de votre État] comprend deux unités territoriales ou plus, a-t-il fait une déclaration en vertu de l'article 55 ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
	Si [nom de votre État] comprend deux unités territoriales ou plus, y a-t-il des lois dans [nom de votre État] qui prévoient ou régissent la désignation d'une unité territoriale ? Article 46(a) de la Convention de 2000.	<input type="checkbox"/> Oui Veillez expliquer brièvement en quoi consistent ces règles : _____ Si possible, veuillez indiquer les liens vers les lois ou règles applicables ou en joindre une copie : _____ <input type="checkbox"/> Non
8.4	Si [nom de votre État] comprend un territoire d'outre-mer ou plus, veuillez donner des informations sur l'applicabilité de la Convention de 2000 dans ces territoires.	Veuillez énumérer les territoires liés par la Convention de 2000 : Veuillez énumérer les territoires non liés par la Convention de 2000 :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]		

III Législation applicable en [nom de votre État]

9. Convention de 2000

9.1	En [nom de votre État], la législation de mise en œuvre de la Convention de 2000 a-t-elle été adoptée avant l'entrée en vigueur de celle-ci dans votre droit interne ? <i>Le cas échéant, veuillez insérer un lien hypertexte vers la législation ou en joindre une copie.</i>	<input type="checkbox"/> Oui <i>Veillez préciser les dispositions législatives ou la législation de mise en œuvre et indiquer la date d'entrée en vigueur :</i> <input type="checkbox"/> Non
9.2	D'autres travaux législatifs ont-ils été effectués après l'entrée en vigueur de la Convention de 2000 en [nom de votre	<input type="checkbox"/> Oui, des textes de droit matériel ou des règles de procédure ont été adoptés à la suite de l'entrée

<p>État] en vue d'assurer son bon fonctionnement ?</p> <p><i>Le cas échéant, veuillez insérer un lien hypertexte vers la législation ou en joindre une copie.</i></p>	<p>en vigueur de la Convention de 2000 dans notre État</p> <p><i>Veuillez préciser les dispositions législatives ou les règles de procédure et leur date d'entrée en vigueur :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

10. Autres instruments / accords relatifs à la protection des adultes

<p>[Nom de votre État] est-il partie à d'autres instruments / accords internationaux relatifs à la protection transfrontière des adultes ou a-t-il mis en œuvre de tels instruments ou accords dans son droit interne ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, veuillez cocher toutes les cases applicables :</p> <p><input type="checkbox"/> Convention des Nations Unies de 2006 relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH)</p> <p><input type="checkbox"/> Convention du Conseil de l'Europe de 1997 sur les Droits de l'Homme et la biomédecine</p> <p><input type="checkbox"/> Accords bilatéraux (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Recommandation du Conseil de l'Europe CM/Rec(99)4 : Principes concernant la protection juridique des majeurs incapables</p> <p><input type="checkbox"/> Recommandation du Conseil de l'Europe CM/Rec(2009)11 : Principes concernant les procurations permanentes et les directives anticipées ayant trait à l'incapacité</p> <p><input type="checkbox"/> Protocoles d'accord non contraignants (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

IV Champ d'application *ratione materiae* (~~mesures pouvant être prises par les autorités compétentes~~)

11. Mesures ~~ouvertes aux pouvant être prises par les~~ autorités compétentes

<p>Veuillez indiquer le type de mesures en vertu de l'article 3 qui sont disponibles en [nom de votre État], y compris celles qui ne sont pas expressément énumérées à l'article 3 mais qui entreraient néanmoins dans son champ d'application.</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><i>Le cas échéant, veuillez indiquer le terme / l'institution employé en [nom de votre État] pour décrire les mesures visées à l'article 3 qui y sont disponibles (par ex. betreuer, sauvegarde de justice, person of trust, etc.).</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Détermination de l'incapacité d'un adulte (art. 3(a))</p> <p>Terme / institution employé en [nom de votre État] :</p> <p>Lien vers la législation :</p> <p><input type="checkbox"/> Institution d'un régime de protection (art. 3(a))</p> <p>Terme / institution employé en [nom de votre État] :</p> <p>Lien vers la législation :</p>
--	---

<p><i>Veillez, si possible, insérer un lien hypertexte vers la législation dans l'espace prévu sous chaque élément ou en joindre une copie.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Mise de l'adulte sous la sauvegarde d'une autorité judiciaire (art. 3(b)) Terme / institution employé en [nom de votre État] : Lien vers la législation :</p> <p><input type="checkbox"/> Mise de l'adulte sous la sauvegarde d'une autorité administrative (art. 3(b)) Terme / institution employé en [nom de votre État] : Lien vers la législation :</p> <p><input type="checkbox"/> Tutelle (art. 3(c)) Terme / institution employé en [nom de votre État] : Lien vers la législation :</p> <p><input type="checkbox"/> Curatelle (art. 3(c)) Terme / institution employé en [nom de votre État] : Lien vers la législation :</p> <p><input type="checkbox"/> Institution analogue à la tutelle ou à la curatelle (art. 3 (c)) Terme / institution employé en [nom de votre État] : Lien vers la législation :</p> <p><input type="checkbox"/> Désignation et fonctions de toute personne ou organisme chargé de représenter l'adulte ou de l'assister pour les questions relatives à sa personne (art. 3(d)) Terme / institution employé en [nom de votre État] : Lien vers la législation :</p> <p><input type="checkbox"/> Désignation et fonctions de toute personne ou organisme chargé de représenter l'adulte ou de l'assister pour les questions relatives à ses biens (art. 3(d)) Terme / institution employé en [nom de votre État] : Lien vers la législation :</p> <p><input type="checkbox"/> Placement de l'adulte dans un établissement ou dans tout autre lieu où sa protection peut être assurée (art. 3(e)) Terme / institution employé en [nom de votre État] : Lien vers la législation :</p> <p><input type="checkbox"/> Administration, conservation ou disposition des biens de l'adulte (art. 3(f))</p>
---	---

	Terme / institution employé en [nom de votre État] : Lien vers la législation : <input type="checkbox"/> Autorisation d'une intervention ponctuelle pour la protection de la personne ou des biens de l'adulte (art. 3(g)) Terme / institution employé en [nom de votre État] : Lien vers la législation : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : Terme / institution employé en [nom de votre État] : Lien vers la législation :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

12. Mesures concernant la tutelle, la curatelle ou les institutions analogues (art. 3(c))

12.1	Comment une tutelle, une curatelle ou une fonction analogue destinée à la protection de la personne ou des biens d'un adulte peut-elle être mise en place conformément à la législation de [nom de votre État] ? <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i>	<input type="checkbox"/> Par décision judiciaire <input type="checkbox"/> Par décision administrative <input type="checkbox"/> De plein droit (<i>ex lege</i>) <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
12.2	La loi de [nom de votre État] limite-t-elle le nombre de personnes pouvant être nommées par une autorité compétente en qualité de tuteur, de curateur ou dans une fonction analogue ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
12.3	La loi de [nom de votre État] prévoit-elle des conditions à remplir par les personnes pour être nommées par une autorité compétente en qualité de tuteur, de curateur ou dans une fonction analogue destinée à la protection de la personne ou des biens de l'adulte ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Conditions d'âge (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Proximité de l'adulte (par ex. partenaire de vie, ami(e) intime) <input type="checkbox"/> Lien de parenté <input type="checkbox"/> Qualification professionnelle (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
12.4	Est-il possible de modifier une tutelle, une curatelle ou une fonction analogue ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Par décision judiciaire <input type="checkbox"/> Par décision administrative <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser) :

12.5	Est-il possible de mettre fin à une tutelle, une curatelle ou une fonction analogue ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Par décision judiciaire <input type="checkbox"/> Par décision administrative <input type="checkbox"/> De plein droit <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]		

13. Vente d'un bien situé en [nom de votre État] appartenant à l'adulte (art. 3(f) et 3(g))

13.1	Lorsqu'un bien immeuble appartenant à un adulte, qui est situé en [nom de votre État], doit être vendu à la suite d'une mesure prise par une autorité compétente en vertu de l'article 3(f) et 3(g), quelle est la procédure suivie par les autorités de [nom de votre État] ?	Veuillez décrire brièvement la procédure : Cette procédure est-elle judiciaire ou administrative ? <i>Veuillez cocher plusieurs cases s'il y a lieu.</i> <input type="checkbox"/> Administrative (veuillez préciser) : Veuillez indiquer l'autorité administrative en [nom de votre État] qui est compétente pour prendre cette mesure : <input type="checkbox"/> Judiciaire (veuillez préciser) : Veuillez indiquer l'autorité judiciaire en [nom de votre État] qui est compétente pour prendre cette mesure : Si vous avez coché les deux cases, veuillez préciser les circonstances qui déterminent si cette procédure est administrative ou judiciaire :
13.2	Lorsqu'un bien meuble appartenant à un adulte, qui est situé en [nom de votre État], doit être vendu à la suite d'une mesure prise par une autorité compétente en vertu de l'article 3(f) et 3(g), quelle est la procédure suivie par les autorités en [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> La procédure est identique à celle qui est décrite plus haut <input type="checkbox"/> La procédure concernant un bien meuble est différente de celle qui concerne un bien immeuble Veuillez décrire brièvement la procédure : Cette procédure est-elle judiciaire ou administrative ? <i>Veuillez cocher plusieurs cases s'il y a lieu.</i> <input type="checkbox"/> Administrative (veuillez préciser) : Veuillez indiquer l'autorité administrative en [nom de votre État] qui est compétente pour prendre cette mesure : <input type="checkbox"/> Judiciaire (veuillez préciser) : Veuillez indiquer l'autorité judiciaire en [nom de votre État] qui est compétente pour prendre cette mesure : Si vous avez coché les deux cases, veuillez préciser les circonstances qui déterminent si cette procédure est administrative ou judiciaire :

<p>13.3 Lorsque des actifs appartenant à un adulte, tels que des actions ou des obligations détenus en [nom de votre État] doivent être vendus à la suite d'une mesure prise par une autorité compétente en vertu de l'article 3(f)-et 3(g), quelle est la procédure suivie par les autorités en [nom de votre État]?</p>	<p>Veillez décrire brièvement la procédure :</p> <p>Cette procédure est-elle judiciaire ou administrative ?</p> <p><i>Veillez cocher plusieurs cases s'il y a lieu.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Administrative (veuillez préciser) :</p> <p>Veillez indiquer l'autorité administrative en [nom de votre État] qui est compétente pour prendre une telle mesure :</p> <p><input type="checkbox"/> Judiciaire (veuillez préciser) :</p> <p>Veillez indiquer l'autorité judiciaire en [nom de votre État] qui est compétente pour prendre cette mesure :</p> <p>Si vous avez coché les deux cases, veuillez préciser les circonstances qui déterminent si cette procédure est administrative ou judiciaire :</p>
<p>13.4 Comment les autorités concernées de [nom de votre État] procèdent-elles pour la vente forcée / la liquidation d'un bien meuble ou immeuble et d'autres actifs ?</p>	<p>Veillez décrire brièvement la procédure :</p> <p>Veillez indiquer les coordonnées de l'autorité en [nom de votre État] qui est compétente pour prendre cette mesure :</p> <p>Nom :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Télécopie :</p> <p>Courriel Adresse électronique :</p> <p>Site web :</p>
<p>13.5 Y a-t-il en [nom de votre État] des lois, des règlements ou des règles qui préviennent ou limitent la divulgation des d'informations relatives aux biens de l'adulte situés en [nom de votre État] ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) :</p> <p><i>Veillez si possible insérer un lien hypertexte vers les textes en question ou en joindre une copie :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>13.6 Y a-t-il en [nom de votre État] des lois, des règlements ou des règles qui préviennent ou limitent la vente des biens de l'adulte situés en [nom de votre État] ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) :</p> <p><i>Veillez si possible insérer un lien hypertexte vers les textes en question ou en joindre une copie :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

V Compétence (art. 5 à 12)

14. Procédures concernant la protection des adultes

<p>Veillez indiquer les autorités en [nom de votre État] qui sont compétentes pour connaître de matières relevant du champ d'application de la Convention de 2000.</p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Juridictions de compétence générale</p> <p>Lois et règles de procédure applicables :</p> <p><input type="checkbox"/> Juridictions en matière familiale</p> <p>Lois et règles de procédure applicables :</p>
---	---

<p><i>Veillez indiquer les liens vers les lois et règles régissant les questions procédurales pour la protection des adultes en [nom de votre État] ou en joindre une copie.</i></p>	<input type="checkbox"/> Juridictions spécialisées (veuillez préciser) : Lois et règles de procédure applicables : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : Lois et règles de procédure applicables :
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

15. Transfert ou acceptation de compétence en vertu de l'article 8 de la Convention de 2000

<p>15.1 Quels procédures ou mécanismes internes la loi de [nom de votre État] prévoit-elle aux fins du transfert ou de l'acceptation de la compétence en vertu de l'article 8 de la Convention de 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/> Règles législatives (veuillez si possible insérer un lien hypertexte vers la loi en question ou en joindre une copie) <input type="checkbox"/> Jurisprudence (veuillez si possible insérer un lien hypertexte vers la décision en question ou en joindre une copie) <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : Veuillez indiquer les conditions dans lesquelles un transfert ou une acceptation de compétence peut intervenir :
<p>15.2 [Nom de votre État] a-t-il désigné une autorité pour la transmission et la réception des requêtes aux fins d'un transfert de compétence en vertu de l'article 8, conformément à l'article 42 ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez-vous assurer que vous avez complété la section question 3 , ci-dessus) <input type="checkbox"/> Non
<p>15.3 Si vous avez répondu non à la question ci-dessus, l'Autorité centrale intervient-elle dans la transmission et la réception des requêtes aux fins d'un transfert de compétence en vertu de l'article 8 en [nom de votre État] ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui Veuillez décrire cette intervention : <input type="checkbox"/> Non, les autorités compétentes communiquent directement entre elles
<p>15.4 La loi de [nom de votre État] prescrit-elle l'utilisation d'un formulaire modèle spécifique aux fins des transferts ou des acceptations de compétence en vertu de l'article 8 ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

VI Reconnaissance et exécution (art. 22 à 27)

16. Reconnaissance

<p>En [nom de votre État], de quelle nature est la procédure pour la reconnaissance ou la non-reconnaissance d'une mesure prise en vertu de l'article 23 ?</p>	<input type="checkbox"/> Procédure administrative (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Procédure judiciaire (veuillez préciser) : Veuillez si possible insérer un lien hypertexte vers la loi, les directives ou les protocoles applicables ou en joindre une copie : _____
--	---

	<p><i>Veillez indiquer les coordonnées de l'autorité chargée de la procédure pour la reconnaissance ou la non-reconnaissance d'une mesure prise en vertu de l'article 23 :</i></p> <p>Nom de l'autorité⁹: _____</p> <p>Téléphone : _____</p> <p>Télécopie : _____</p> <p>Adresse électronique : _____</p> <p>Site web : _____</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

17. Exécution

<p>17.1 [Nom de votre État] a-t-il mis en place une procédure spécifique (simple et rapide) pour l'exequatur ou l'enregistrement aux fins de l'exécution d'une mesure prise dans une autre Partie contractante ?</p> <p>Article 25(2) de la Convention de 2000.</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui.</p> <p><input type="checkbox"/> Non.</p> <p><i>Veillez, si possible, insérer un lien hypertexte vers la législation, les directives ou les protocoles applicables ou en joindre une copie :</i></p>
<p>17.2 Veillez décrire la procédure suivie en [nom de votre État] pour l'exequatur ou l'enregistrement aux fins de l'exécution d'une mesure prise dans une autre Partie contractante.</p> <p>Article 25(2) de la Convention de 2000.</p>	<p>Veillez indiquer en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La nature de la procédure : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Administrative (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Judiciaire (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Judiciaire et administrative (veuillez préciser) : • L'autorité qui déclare exécutoire ou enregistre aux fins de l'exécution une mesure de protection prise dans une autre Partie contractante : • Si la loi de [nom de votre État] prévoit un délai précis pour l'instruction des demandes d'exequatur ou d'enregistrement d'une mesure aux fins de l'exécution afin de garantir la rapidité de la procédure : <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><i>Veillez si possible indiquer le nombre de jours, de semaines ou de mois prévu par la loi en [nom de votre État] :</i></p> <p><i>Veillez si possible insérer un lien hypertexte vers la législation en question dans l'espace prévu à cet effet à côté de chaque entrée ou en joindre une copie :</i></p>

⁹ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

	<input type="checkbox"/> Non <ul style="list-style-type: none"> Si une représentation en justice est requise <input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non Si cette procédure peut être unilatérale ou s'il doit y avoir d'autres parties à l'action que le requérant <input type="checkbox"/> La procédure peut être unilatérale <input type="checkbox"/> La procédure requiert des parties à l'action S'il est possible de faire appel de l'exequatur ou de l'enregistrement aux fins de l'exécution <input type="checkbox"/> Oui, un recours est possible <p>Veuillez préciser le délai prévu en [nom de votre État] pour la résolution des recours concernant l'exequatur ou l'enregistrement d'une mesure aux fins de l'exécution :</p> <input type="checkbox"/> Moins d'une semaine <input type="checkbox"/> Un mois <input type="checkbox"/> Trois mois <input type="checkbox"/> Un an <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non, aucun recours n'est possible Toute autre mesure prise en [nom de votre État] afin de garantir une procédure simple et rapide :
<p>17.3 Veuillez indiquer les coordonnées de l'autorité ou des autorités compétentes pour faire exécuter en [nom de votre État] les mesures qui ont été prises dans une autre Partie contractante.</p> <p>Article 27 de la Convention de 2000.</p>	<p>Nom¹⁰ :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Télécopie :</p> <p>Courriel Adresse électronique :</p> <p>Site web :</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

VII Loi applicable (art. 13 à 21 et 45 à 47)

18. États comprenant plusieurs unités territoriales et États appliquant deux ou plusieurs systèmes de droit ou ensembles de règles applicables (art. 45 à 47)

<p>18.1 [Nom de votre État] dispose-t-il de deux ou plusieurs systèmes de droit ou ensembles de règles ayant trait aux questions régies par la Convention de 2000 qui</p>	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
---	---

¹⁰ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

s'appliquent dans des unités territoriales différentes -?	
<p>18.2 Si [nom de votre État] comprend deux ou plusieurs unités territoriales dont chacune a son propre système de droit ou un ensemble de règles ayant trait aux questions régies par la Convention, existe-t-il des lois en [nom de votre État] qui permettent d'identifier l'unité territoriale dont la loi est applicable ?</p> <p>Article 46 de la Convention de 2000.</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><i>Veillez expliquer brièvement en quoi consistent ces règles :</i></p> <p><i>Si possible, veuillez indiquer les liens vers les lois ou règles applicables ou en joindre une copie :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

19. Loi de police (art. 20)

<p>Veillez donner des exemples de lois ou de règles relatives à la protection, à l'autodétermination ou à la représentation de l'adulte qui seraient considérées comme des lois de police en vertu de l'article 20 en [nom de votre État].</p> <p><i>Veillez indiquer comment accéder à la législation (par ex. en insérant un lien hypertexte) ou en joindre en copie.</i></p>	
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

20. Pouvoirs de représentation (art. 15 et 16)

<p>Le terme « pouvoir de représentation » est une notion autonome élaborée expressément aux fins [des articles 15 et 16] de la Convention de 2000. Un « pouvoir de représentation » doit s'entendre d'un document (acte unilatéral ou accord) qui permet à l'adulte d'organiser à l'avance la manière dont il souhaite être assisté dans l'exercice de sa capacité juridique et de son autonomie lorsqu'il ne sera plus en mesure de pourvoir à ses intérêts.</p>	
<p>20.1 La loi de [nom de votre État] prévoit-elle les pouvoirs de représentation, sous forme d'accords ou d'actes unilatéraux, qui seront exercés lorsque l'adulte ne sera plus en mesure de pourvoir à ses intérêts en raison d'une altération ou d'une insuffisance de ses facultés personnelles ?</p> <p><i>Veillez, le cas échéant, insérer un lien hypertexte vers la loi en question dans l'espace prévu à cet effet ou en joindre une copie.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><i>Veillez indiquer le ou les termes employés pour désigner ces pouvoirs de représentation en [nom de votre État] :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>20.2 Si vous avez répondu non à la question ci-dessus, la loi de [nom de votre État] interdit-elle ces pouvoirs de représentation ou contient-elle des dispositions qui les rendraient sans effet ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>20.3 Si vous avez répondu oui à la question 20.18, quelle est la forme des</p>	<p><input type="checkbox"/> Accord (veuillez préciser) :</p>

	pouvoirs de représentation en [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Acte unilatéral (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Les deux (veuillez préciser) :
20.4	En [nom de votre État], est-il possible de conférer des pouvoirs de représentation conformément au droit interne applicable aux mandats généraux ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser) :
20.5	<p>Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus, veuillez indiquer si les pouvoirs conférés par l'adulte peuvent rester en vigueur en cas d'altération ou d'insuffisance de ses facultés personnelles en vertu de la loi de [nom de votre État] qui est applicable aux mandats généraux.</p> <p><i>Veuillez cocher la case qui correspond le mieux aux règles relatives aux mandats généraux en [nom de votre État].</i></p>	<input type="checkbox"/> Oui, les pouvoirs conférés par l'adulte peuvent rester en vigueur en cas d'altération ou d'insuffisance de ses facultés personnelles <input type="checkbox"/> Oui, les pouvoirs conférés par l'adulte peuvent rester en vigueur en cas d'altération ou d'insuffisance de ses facultés personnelles, mais seulement si l'acte qui les confère prévoit expressément qu'ils prennent effet poursuivent leurs effets dans cette hypothèse ou s'il contient une clause expresse à cet effet <input type="checkbox"/> Oui, les pouvoirs conférés par l'adulte peuvent rester en vigueur en cas d'altération ou d'insuffisance de ses facultés personnelles, mais ils sont soumis à des exigences supplémentaires (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non, la loi de notre État qui est applicable aux mandats généraux prévoit l'extinction de plein droit des pouvoirs conférés par l'adulte en cas d'altération ou d'insuffisance de ses facultés personnelles <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]		

21. Formalités pour l'établissement des pouvoirs de représentation et leurs fonctions

L'objectif de cette section est de recueillir des informations **générales** sur les formalités applicables à l'établissement de pouvoirs de représentation. Pour les questions relatives aux formalités applicables aux ~~directives anticipées~~ actes de volonté anticipée contenant les instructions données et les souhaits émis par l'adulte, veuillez-vous reporter à la question [319.12](#).

21.1	En [nom de votre État], les pouvoirs de représentation doivent-ils être obligatoirement notariés ?	<input type="checkbox"/> Les pouvoirs de représentation ne peuvent pas être notariés <input type="checkbox"/> Oui, c'est obligatoire <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Toujours <input type="checkbox"/> Seulement dans certaines circonstances <input type="checkbox"/> Non, c'est facultatif <input type="checkbox"/> Cette notion n'est pas connue dans notre État (veuillez passer à la question 219.2) <p>Si vous avez répondu oui ou « non, c'est facultatif », veuillez indiquer le système notarial utilisé en [nom de votre État] :</p> <input type="checkbox"/> Notaires de droit civil (systèmes de droit civil) <input type="checkbox"/> Notaires publics (systèmes de common law)
------	--	---

	<p>Si vous avez répondu oui ou « non, c'est facultatif », veuillez indiquer les fonctions de cette formalité. <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Établir la capacité de l'adulte au moment où il confère les pouvoirs de représentation</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que le signataire de l'acte conférant les pouvoirs de représentation est l'adulte</p> <p><input type="checkbox"/> Assurer la présence de témoins lors de la signature par l'adulte de l'acte conférant les pouvoirs de représentation</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation sont conformes à la loi (y compris aux conditions à remplir par le représentant)</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation sont compris par l'adulte</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation correspondent à la volonté et aux préférences de l'adulte</p> <p><input type="checkbox"/> Confirmer l'absence d'abus d'influence</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>21.2 En [nom de votre État], les pouvoirs de représentation doivent-ils être obligatoirement certifiés ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Les pouvoirs de représentation ne peuvent pas être certifiés</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, c'est obligatoire</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Toujours</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Seulement dans certaines circonstances</p> <p><input type="checkbox"/> Non, c'est facultatif</p> <p>Si vous avez répondu oui ou « non, c'est facultatif », veuillez indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qui est habilité à certifier les pouvoirs de représentation : <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Avocat</p> <p><input type="checkbox"/> Agent certificateur</p> <p><input type="checkbox"/> L'ambassade de notre État</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, le contexte dans lequel la certification est requise : <p>Si vous avez répondu oui ou « non, c'est facultatif », veuillez indiquer les fonctions de cette formalité. <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Établir la capacité de l'adulte au moment où il confère les pouvoirs de représentation</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que le signataire de l'acte conférant les pouvoirs de représentation est l'adulte</p>

	<input type="checkbox"/> Assurer la présence de témoins lors de la signature par l'adulte de l'acte conférant les pouvoirs de représentation <input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation sont conformes à la loi (y compris aux conditions à remplir par le représentant) <input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation sont compris par l'adulte <input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation correspondent à la volonté et aux préférences de l'adulte <input type="checkbox"/> Confirmer l'absence d'abus d'influence <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
<p>21.3 En [nom de votre État], la présence de témoins lors de la signature des pouvoirs de représentation est-elle obligatoire ?</p>	<input type="checkbox"/> La présence de témoins lors de la signature des pouvoirs de représentation est impossible <input type="checkbox"/> Oui, elle est obligatoire <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Toujours <input type="checkbox"/> Seulement dans certaines circonstances <input type="checkbox"/> Non, elle est facultative Si vous avez répondu oui ou « non, elle est facultative », veuillez indiquer : <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre minimum de témoins requis : • Qui peut être accepté comme témoin : • Le cas échéant, le contexte dans lequel la présence de témoins est requise : Si vous avez répondu oui ou « non, elle est facultative », veuillez indiquer les fonctions de cette formalité. <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables :</i> <input type="checkbox"/> Établir la capacité de l'adulte au moment où il confère les pouvoirs de représentation <input type="checkbox"/> Vérifier que le signataire de l'acte conférant les pouvoirs de représentation est l'adulte <input type="checkbox"/> Assurer la présence de témoins lors de la signature par l'adulte de l'acte conférant les pouvoirs de représentation <input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation sont conformes à la loi (y compris aux conditions à remplir par le représentant) <input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation sont compris par l'adulte <input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation correspondent à la volonté et aux préférences de l'adulte

	<input type="checkbox"/> Confirmer l'absence d'abus d'influence <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
21.4 En [nom de votre État], l'établissement de pouvoirs de représentation est-il soumis à d'autres formalités ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Utilisation de formulaires spécifiques (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Vérification par une autorité publique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non, il n'y a pas de formalité hormis celles qui sont indiquées plus haut
21.5 Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus, cette formalité est-elle obligatoire ?	<input type="checkbox"/> Oui, elle est obligatoire <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Toujours <input type="checkbox"/> Seulement dans certaines circonstances <input type="checkbox"/> Non elle est facultative Si vous avez répondu oui, <u>ou « non elle est facultative »</u> , veuillez indiquer les fonctions de cette formalité. <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables :</i> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Établir la capacité de l'adulte au moment où il confère les pouvoirs de représentation <input type="checkbox"/> Vérifier que le signataire de l'acte conférant les pouvoirs de représentation est l'adulte <input type="checkbox"/> Assurer la présence de témoins lors de la signature par l'adulte de l'acte conférant les pouvoirs de représentation <input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation sont conformes à la loi (y compris aux conditions à remplir par le représentant) <input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation sont compris par l'adulte <input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation correspondent à la volonté et aux préférences de l'adulte <input type="checkbox"/> Confirmer l'absence d'abus d'influence <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
21.6 Dans certains cas, l'altération ou l'insuffisance des facultés personnelles d'un adulte peut affecter sa capacité à satisfaire aux formalités qui peuvent s'imposer pour les pouvoirs de représentation (par ex. personnes malvoyantes qui ne peuvent pas lire l'acte, personnes dont l'état de santé affecte leur capacité à rédiger ou signer l'acte, etc.).	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Enregistrement audio de l'adulte conférant verbalement les pouvoirs de représentation <input type="checkbox"/> Enregistrement vidéo de l'adulte conférant verbalement / physiquement les pouvoirs de représentation <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non

	Existe-t-il d'autres solutions permettant à ces adultes de conférer des pouvoirs de représentation en [nom de votre État] ?	
21.7	La loi de [nom de votre État] reconnaît-elle les pouvoirs de représentation sous forme d'acte sous seing privé sans aucune formalité (hormis la forme écrite) ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
21.8	En [nom de votre État], le terme « forme écrite », dans ce contexte, désigne-t-il un pouvoir de représentation consigné sur tout support dont le contenu est accessible pour pouvoir être consulté ultérieurement ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (veuillez expliquer) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]		

22. Désignation d'un représentant en vertu de pouvoirs de représentation

22.1	Existe-t-il des conditions / limites (par ex. conflit d'intérêts ou autres protections) concernant la personne qui peut être désignée comme représentante en vertu de pouvoirs de représentation régis par la loi de [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Oui, il existe des conditions / limites concernant la personne qui peut être désignée comme représentante en vertu de pouvoirs de représentation relatifs aux affaires personnelles de l'adulte (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Seules les personnes physiques peuvent être représentantes <input type="checkbox"/> Seuls les parents proches peuvent être représentants <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Oui, il existe des conditions / limites concernant la personne qui peut être désignée comme représentante en vertu de pouvoirs de représentation relatifs aux affaires patrimoniales de l'adulte (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Seules les personnes physiques peuvent être représentantes <input type="checkbox"/> Seuls les parents proches peuvent être représentants <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
22.2	La réponse à la question ci-dessus serait-elle différente si les pouvoirs de représentation étaient soumis à une formalité (par ex. acte notarié, certification, présence de témoins) ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]		

23. Mécanismes de supervision et de contrôle des pouvoirs de représentation

23.1	En [nom de votre État], les pouvoirs de représentation sont-ils soumis à des mécanismes de supervision ou de	<input type="checkbox"/> Oui Veuillez indiquer le mécanisme de supervision ou
------	--	--

<p>contrôle ou à des obligations de rapport ?</p>	<p>de contrôle :</p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Une personne désignée (sur une base obligatoire ou facultative) en vertu des pouvoirs de représentation à laquelle le représentant doit rendre compte</p> <p><input type="checkbox"/> Une personne désignée (sur une base obligatoire ou facultative) de plein droit à laquelle le représentant doit rendre compte</p> <p><input type="checkbox"/> Une autorité désignée (sur une base obligatoire ou facultative) en vertu des pouvoirs de représentation à laquelle le représentant doit rendre compte</p> <p><input type="checkbox"/> Une autorité désignée (sur une base obligatoire ou facultative) de plein droit à laquelle le représentant doit rendre compte</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser) : _____ :</p>
<p>23.2 Votre réponse à la question ci-dessus serait-elle différente si ces pouvoirs de représentation étaient soumis à des formalités (par ex. acte notarié, certification, présence de témoins) ou non ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

24. Étendue des pouvoirs de représentation

<p>24.1 Certaines matières sont-elles exclues des pouvoirs de représentation ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) :</p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Administration ou conservation de tous types de biens (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Disposition de biens immeubles (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Disposition de biens meubles (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Dons (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Affaires personnelles ou familiales (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Décisions médicales ou relatives à la santé (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>24.2 En [nom de votre État], certains pouvoirs ou devoirs sont-ils automatiquement (c.-à-d. de plein droit) conférés aux représentants ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>

<p>24.3 En vertu de la loi de [nom de votre État], certaines matières visées par un pouvoir de représentation requièrent-elles l'intervention d'une autorité compétente ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, toutes les matières visées par un pouvoir de représentation requièrent l'intervention –sont soumis à la décision d'une autorité compétente afin d'être incluses dans un pouvoir de représentation pour pouvoir être exercés</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, mais certaines matières visées par un pouvoir de représentation requièrent l'intervention seulement sont soumis à la décision d'une autorité compétente afin d'être incluses dans un pouvoir de représentation pour pouvoir être exercés (veuillez préciser) :</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Décision administrative (veuillez préciser quels pouvoirs peuvent être soumis à une telle décision) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pouvoirs relatifs à l'administration ou à la disposition de biens immeubles appartenant à l'adulte <input type="checkbox"/> Successions <input type="checkbox"/> Donations <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <p><input type="checkbox"/> Décision judiciaire (veuillez préciser quels pouvoirs peuvent être soumis à une telle décision) : _____</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pouvoirs relatifs à l'administration ou à la disposition de biens immeubles appartenant à l'adulte <input type="checkbox"/> Successions <input type="checkbox"/> Donations <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <p><input type="checkbox"/> Non, aucune matière visée par un pouvoir de représentation requière l'intervention n'est soumis à la décision d'une autorité compétente afin d'être incluses dans un pouvoir de représentation pour pouvoir être exercé</p>
<p>24.4 Existe-t-il des formulaires types ou modèles de pouvoirs de représentation en [nom de votre État] ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p>Veuillez indiquer les formulaires types ou modèles existants en [nom de votre État].</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><i>Veuillez si possible insérer un lien hypertexte vers les formulaires types ou modèles dans l'espace prévu à cet effet en regard de chaque réponse ou en joindre une copie.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Document conférant simplement à un (des) représentant(s) désigné(s) tous les pouvoirs que la loi autorise à conférer :</p>

	<input type="checkbox"/> Document accompagnant les pouvoirs de représentation énumérant les instructions données ou les souhaits exprimés par l'adulte, qu'ils soient ou non adressés au représentant désigné : <input type="checkbox"/> Document indiquant tous les pouvoirs que l'adulte souhaite conférer : <input type="checkbox"/> Documents distincts pour a) des pouvoirs en matière de santé et de bien-être et b) des pouvoirs en matière patrimoniale : <input type="checkbox"/> Pouvoirs distincts énumérés dans un même document pour a) des pouvoirs en matière de santé et de bien-être et b) des pouvoirs en matière patrimoniale : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

25. Enregistrement des pouvoirs de représentation

25.1 Les pouvoirs de représentation peuvent-ils ou doivent-ils être enregistrés en [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Oui, c'est possible (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Oui, c'est obligatoire pour tous les pouvoirs de représentation <input type="checkbox"/> Oui, c'est obligatoire, mais seulement pour les pouvoirs de représentation en matière médicale ou de santé <input type="checkbox"/> Oui, c'est obligatoire, mais seulement pour certains types de pouvoirs de représentation (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser) :
25.2 Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus, veuillez indiquer l'effet de l'enregistrement des pouvoirs de représentation <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i>	<input type="checkbox"/> Donner une publicité aux pouvoirs de représentation aux fins de leur bonne exécution <input type="checkbox"/> Permettre la prise d'effet ou la mise en application des pouvoirs de représentation <input type="checkbox"/> Informer les autorités compétentes de leur existence <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
25.3 Si l'enregistrement des pouvoirs de représentation est obligatoire, est-ce une condition de leur validité ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
25.4 Qu'il soit ou non une condition de validité des pouvoirs de représentation, l'enregistrement implique-t-il un contrôle de validité en [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Oui, l'autorité d'enregistrement qui reçoit l'acte conférant les pouvoirs de représentation doit vérifier leur conformité formelle ou matérielle à la loi <input type="checkbox"/> Oui, avant d'être déposé pour être enregistré, l'acte qui confère les pouvoirs de représentation doit être révisé <u>revu</u> par un notaire ou un avocat <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :

	<input type="checkbox"/> Non
25.5 Veuillez indiquer comment les pouvoirs de représentation peuvent être enregistrés en [nom de votre État]. <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i>	<input type="checkbox"/> Enregistrement dans un registre public <input type="checkbox"/> Enregistrement dans un registre privé (par ex. associations nationales de notaires) <input type="checkbox"/> Enregistrement dans une police d'assurance santé (si ces pouvoirs de représentation concernent des questions médicales ou de santé) <input type="checkbox"/> Dépôt auprès d'une autorité compétente <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
25.6 Que l'enregistrement soit obligatoire ou facultatif, à quel moment les pouvoirs de représentation régis par la loi de [nom de votre État] doivent-ils être enregistrés ?	<input type="checkbox"/> Avant la survenue d'une altération ou d'une insuffisance des facultés personnelles de l'adulte <input type="checkbox"/> Après la survenue d'une altération ou d'une insuffisance des facultés personnelles de l'adulte <input type="checkbox"/> L'un ou l'autre
25.7 Que l'enregistrement soit obligatoire ou facultatif, est-il possible d'enregistrer en [nom de votre État] des pouvoirs de représentation régis par la loi d'un autre État ?	<input type="checkbox"/> Oui, dans tous les cas <input type="checkbox"/> Oui, sous certaines conditions (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non, c'est impossible
25.8 Que l'enregistrement soit obligatoire ou facultatif, quel est le niveau de détail enregistré par les agents chargés de l'enregistrement des pouvoirs de représentation en [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Seuls l'existence, la date et le lieu de l'acte sont enregistrés <input type="checkbox"/> Outre l'existence, la date et le lieu de l'acte, certaines données personnelles de l'adulte et, le cas échéant, de son représentant, sont enregistrées <input type="checkbox"/> L'acte conférant les pouvoirs de représentation est intégralement enregistré <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
25.9 Vos réponses aux questions ci-dessus 33.1 à 33.8 seraient-elles différentes si ces pouvoirs de représentation étaient soumis à une formalité (par ex. acte notarié, certification, présence de témoins) ou non ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

26. Prise d'effet des pouvoirs de représentation

26.1 En [nom de votre État], les pouvoirs de représentation requièrent-ils l'intervention d'une autorité compétente pour prendre effet ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
26.2 Si vous avez répondu non à la question ci-dessus, l'adulte peut-il déterminer lui-même, dans l'acte conférant les pouvoirs de représentation, les conditions à remplir pour leur prise d'effet ?	<input type="checkbox"/> Oui Veuillez indiquer les conditions qu'un adulte peut prévoir dans ses pouvoirs en vertu de la loi de [nom de votre État] :

	<input type="checkbox"/> Dès que l'acte est signé et que les formalités éventuelles sont remplies (c.-à-d. immédiatement) <input type="checkbox"/> Au moment d'un diagnostic médical <input type="checkbox"/> Au moment de la survenue d'une altération ou d'une insuffisance de ses facultés personnelles <input type="checkbox"/> Sur décision d'une autorité compétente <input type="checkbox"/> Sur décision du représentant <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser) :
26.3 En vertu de la loi de [nom de votre État], en l'absence de disposition expresse de l'adulte concernant la prise d'effet des pouvoirs de représentation, ces pouvoirs peuvent-ils prendre effet sur décision d'un représentant ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
26.4 En vertu de la loi de [nom de votre État], en l'absence de disposition expresse de l'adulte concernant la prise d'effet des pouvoirs de représentation, ces pouvoirs peuvent-ils prendre effet sur décision d'une autorité compétente ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
26.5 En [nom de votre État], les pouvoirs de représentation peuvent-ils prendre effet immédiatement ?	<input type="checkbox"/> Oui, les pouvoirs de représentation prennent effet dès leur établissement, lorsque l'adulte est encore capable de prendre des décisions <input type="checkbox"/> Oui, mais cela dépend de la formulation de l'acte qui confère les pouvoirs de représentation <input type="checkbox"/> Non, les pouvoirs de représentation ne pourront prendre effet qu'après la survenue d'une insuffisance ou d'une altération des facultés personnelles de l'adulte
26.6 Veuillez brièvement expliquer en quoi la prise d'effet des pouvoirs de représentation affecte la capacité juridique de l'adulte en vertu de la loi de [nom de votre État].	<input type="checkbox"/> La capacité juridique de l'adulte n'est pas limitée par la prise d'effet des pouvoirs de représentation <input type="checkbox"/> La capacité juridique de l'adulte est limitée par la prise d'effet des pouvoirs de représentation, mais cela n'empêche pas l'adulte de consentir au traitement médical <input type="checkbox"/> La capacité juridique de l'adulte est limitée dans toutes les matières pour lesquelles des pouvoirs de représentation ont été conférés <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
26.7 En [nom de votre État], comment détermine-t-on que l'altération ou l'insuffisance des facultés personnelles de l'adulte est telle que les pouvoirs de représentation doivent prendre effet ?	<input type="checkbox"/> L'adulte lui-même peut déterminer, dans les pouvoirs de représentation, comment et par qui sa capacité devra être évaluée <input type="checkbox"/> Une autorité compétente doit intervenir dans l'évaluation de la capacité de l'adulte

<p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<input type="checkbox"/> Un représentant de l'adulte peut procéder à cette évaluation <input type="checkbox"/> Un certificat médical attestant l'altération des facultés de l'adulte est requis <input type="checkbox"/> Après une évaluation psychosociale <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
<p>26.8 Vos réponses aux questions <u>ci-dessus 34.1 à 34.7</u> seraient-elles différentes si ces pouvoirs de représentation étaient soumis à une formalité (par ex. acte notarié, certification, présence de témoins) ou non ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non (veuillez expliquer) :
<p>26.9 Veuillez donner toute autre information pouvant concerner la prise d'effet des pouvoirs de représentation régis par la loi de [nom de votre État].</p>	
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

27. Modification des pouvoirs de représentation

<p>27.1 Qui la loi de [nom de votre État] autorise-t-elle à modifier des pouvoirs de représentation ?</p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<input type="checkbox"/> L'adulte lui-même, avant la perte de sa capacité <input type="checkbox"/> L'adulte lui-même, après la perte de sa capacité, peut modifier certains aspects des pouvoirs, avec l'intervention d'une autorité compétente <input type="checkbox"/> Le représentant de l'adulte avec l'intervention d'une autorité compétente <input type="checkbox"/> Le représentant de l'adulte sans l'intervention d'une autorité compétente <input type="checkbox"/> Le représentant peut uniquement effectuer des modifications avec l'autorisation de l'adulte <input type="checkbox"/> Une autorité compétente <input type="checkbox"/> Aucune modification n'est possible
<p>27.2 Dans la liste suivante, veuillez indiquer les éléments qui peuvent être modifiés par le représentant de l'adulte, sans l'intervention d'une autorité compétente.</p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<input type="checkbox"/> Dispositions concernant les modalités de prise de décision dans le cas de nominations conjointes, plurielles ou de remplacement en cas de pluralité de représentants <input type="checkbox"/> Dispositions concernant les conditions de prise d'effet des pouvoirs de représentation <input type="checkbox"/> Dispositions concernant les modalités de supervision <input type="checkbox"/> Dispositions concernant l'étendue des pouvoirs de représentation conférés (c.-à-d. quels actes sont exclus ou inclus) <input type="checkbox"/> Dispositions concernant les instructions données ou les souhaits exprimés (directives anticipées)

	<input type="checkbox"/> Dispositions concernant la personne à nommer par préférence en qualité de tuteur, d'assistant ou de personne de confiance (directives anticipées) par une autorité compétente <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
<p>27.3 Le cas échéant, veuillez indiquer les éléments qui peuvent être modifiés par le représentant de l'adulte avec l'intervention d'une autorité compétente.</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<input type="checkbox"/> Comme ci-dessus <input type="checkbox"/> Dispositions concernant les modalités de prise de décision dans le cas de nominations conjointes, plurielles ou de remplacement en cas de pluralité de représentants <input type="checkbox"/> Dispositions concernant les conditions de prise d'effet des pouvoirs de représentation <input type="checkbox"/> Dispositions concernant les modalités de supervision <input type="checkbox"/> Dispositions concernant l'étendue des pouvoirs de représentation conférés (c.-à-d. quels actes sont exclus ou inclus) <input type="checkbox"/> Dispositions concernant les instructions données ou les souhaits exprimés (directives anticipées) <input type="checkbox"/> Dispositions concernant la personne à nommer par préférence en qualité de tuteur, d'assistant ou de personne de confiance (directives anticipées) par une autorité compétente <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
<p>27.4 Le cas échéant, veuillez indiquer, dans la liste suivante, les éléments qui peuvent être modifiés par une autorité compétente.</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<input type="checkbox"/> Dispositions concernant les modalités de prise de décision dans le cas de nominations conjointes, plurielles ou de remplacement en cas de pluralité de représentants <input type="checkbox"/> Dispositions concernant la nomination d'un superviseur du représentant <input type="checkbox"/> Dispositions concernant les exigences en matière de supervision <input type="checkbox"/> Limitation de certains des pouvoirs conférés au représentant <input type="checkbox"/> Nomination d'un représentant subsidiaire ou alternatif désigné par l'adulte <input type="checkbox"/> Interprétation des pouvoirs de représentation <input type="checkbox"/> Rectification de l'acte conférant les pouvoirs de représentation <input type="checkbox"/> Ajout ou modification de directives anticipées accompagnant, par exemple, les procurations permanentes <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
<p>27.5 En [nom de votre État], une autorité compétente peut-elle modifier les</p>	<input type="checkbox"/> Avant leur prise d'effet <input type="checkbox"/> Après leur prise d'effet

	pouvoirs de représentation avant leur prise d'effet ou après ?	<input type="checkbox"/> Les deux
27.6	En [nom de votre État], l'enregistrement de la modification des pouvoirs de représentation est-il obligatoire ?	<input type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Oui, dans certains cas (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Oui, mais seulement s'il n'y a pas eu d'intervention d'une autorité compétente dans la modification <input type="checkbox"/> Non (veuillez expliquer) :
27.7	Vos réponses aux questions ci-dessus seraient-elles différentes si ces pouvoirs de représentation étaient soumis à une formalité (par ex. acte notarié, certification, présence de témoins) ou non ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez expliquer) : <input type="checkbox"/> Non
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]		

28. Extinction des pouvoirs de représentation

28.1	<p>Veuillez indiquer les circonstances qui doivent être présentes pour l'extinction des pouvoirs de représentation régis par la loi de [nom de votre État].</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<p>Circonstances concernant l'adulte :</p> <input type="checkbox"/> L'adulte est à nouveau capable <input type="checkbox"/> L'adulte est décédé <input type="checkbox"/> L'adulte a révoqué les pouvoirs de représentation avant l'altération de ses facultés personnelles <input type="checkbox"/> L'adulte a révoqué les pouvoirs de représentation après l'altération de ses facultés personnelles, un acte qui peut nécessiter l'autorisation ou la confirmation d'une autorité compétente <input type="checkbox"/> L'adulte a nommé un autre représentant, ce qui peut impliquer l'extinction des pouvoirs de représentation antérieurs, à moins que cette nomination s'ajoute et soit complémentaire au représentant déjà nommé <input type="checkbox"/> L'adulte a été déclaré failli ou insolvable (dans le contexte de pouvoirs de représentation concernant des affaires patrimoniales) <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
		<p>Circonstances concernant le représentant :</p> <input type="checkbox"/> Le représentant n'exerce pas les tâches qui lui incombent de manière à assurer suffisamment la protection de la personne ou des biens de l'adulte <input type="checkbox"/> Le représentant est décédé <input type="checkbox"/> Le représentant a démissionné <input type="checkbox"/> Le représentant refuse d'assumer les tâches qui lui incombent au moment de l'altération des facultés personnelles de l'adulte

	<input type="checkbox"/> Les facultés personnelles du représentant ont été altérées ou une autorité compétente a pris une mesure de protection pour son compte <input type="checkbox"/> Le représentant a été déclaré failli ou insolvable <input type="checkbox"/> Le représentant de l'adulte est son époux ou partenaire civil et l'acte conférant les pouvoirs de représentation prévoit l'extinction de ces pouvoirs en cas de séparation, de divorce ou de nullité de leur mariage ou de leur partenariat civil <input type="checkbox"/> Le représentant et l'adulte ont un conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
28.2	<p>Votre réponse à la question ci-dessus serait-elle différente si ces pouvoirs de représentation étaient soumis à une formalité (par ex. acte notarié, certification, présence de témoins) ou non ?</p> <input type="checkbox"/> Oui (veuillez expliquer) : <input type="checkbox"/> Non
28.3	<p>En [nom de votre État], les circonstances énumérées à la question <u>2836.1</u> entraîneraient-elles une extinction automatique (c.-à-d. de plein droit) ou l'intervention d'une autorité compétente serait-elle nécessaire ?</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <input type="checkbox"/> Toutes les circonstances énumérées à la question <u>2836.1</u> entraîneraient l'extinction de plein droit <input type="checkbox"/> Certaines des circonstances énumérées à la question <u>2836.1</u> entraîneraient l'extinction de plein droit (veuillez indiquer lesquelles) : <input type="checkbox"/> Toutes les circonstances énumérées à la question <u>2836.1</u> nécessiteraient l'intervention d'une autorité compétente pour que les pouvoirs de représentation soient éteints <input type="checkbox"/> Certaines des circonstances énumérées à la question <u>2836.1</u> nécessiteraient l'intervention d'une autorité compétente pour que les pouvoirs de représentation soient éteints (veuillez indiquer lesquelles) :
28.4	<p>En [nom de votre État], l'enregistrement de l'extinction des pouvoirs de représentation est-il obligatoire ?</p> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

29. ~~Autorités compétentes pour intervenir dans l'existence, l'étendue, la modification et l'extinction~~ Confirmation des pouvoirs de représentation -aux fins du certificat visé à l'article 38.

~~Les autorités compétentes peuvent prendre des décisions concernant la prise d'effet, la validité, l'interprétation, la modification ou la supervision des pouvoirs de représentation. Les décisions concernant la prise d'effet des pouvoirs~~ Bien que la Convention de 2000 ne prescrive pas de procédure aux fins de la confirmation, cette confirmation, en tant que condition préalable à la délivrance du certificat en vertu de l'article 38, doit donner « toute garantie de fiabilité »¹¹. Pour être confirmé et bénéficier du certificat en vertu de l'article 38, un pouvoir de représentation doit être en vigueur et

¹¹ Conclusions et Recommandations (C&R) adoptées lors de la Première réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Protection des adultes de 2000, C&R No -42.

<p>conforme <u>au droit national</u> interne applicable¹². Il appartient à chaque Partie contractante de confier la confirmation à une autorité judiciaire ou administrative, -un organisme public ou un professionnel idoine en gardant à l'esprit que, dans tous les cas, des garanties doivent être en place afin d'éviter les conflits d'intérêts¹³. - (c. à d. les décisions relatives à la capacité de l'adulte) peuvent être interprétées comme une confirmation directe des pouvoirs, alors que les décisions rendues après la prise d'effet des pouvoirs, qui ont trait à leur existence, leur étendue ou leur modification, peuvent être interprétées comme une confirmation indirecte. Ces décisions pourraient être considérées comme un acte de « confirmation » au sens de l'article 38.</p>	
<p>29.1 La loi de [nom de votre État] prévoit-elle une procédure donnant « toute garantie de fiabilité » pour la confirmation des pouvoirs de représentation ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser) : _____</p>
<p>29.129.2 En [nom de votre État], Si vous avez répondu oui, quelles sont les autorités compétentes en [nom de votre État] pour intervenir dans les matières concernant confirmer les pouvoirs de représentation régis par la loi de [nom de votre État] (c. à d. concernant l'entrée en vigueur des pouvoirs, leur existence, leur étendue, leur modification et leur extinction) ?</p> <p><i>Veuillez si possible insérer un lien vers la législation en question ou en joindre une copie.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Une seule autorité L'autorité suivante est compétente pour :</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation sont entrés en vigueur</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation sont conformes à la loi</p> <p><input type="checkbox"/> Confirmer les pouvoirs de représentation sur la base de la vérification effectuée par d'autres autorités (c.à.d. que les pouvoirs sont en vigueur et conformes à la loi)</p> <p><input type="checkbox"/> Autre : _____</p> <p>Veuillez indiquer ses coordonnées¹⁴ :</p> <p>Nom :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Télécopie :</p> <p>Courriel Adresse électronique :</p> <p>Site web :</p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> Plusieurs L'autorité suivante est compétente pour :</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation sont entrés en vigueur</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation sont conformes à la loi</p> <p><input type="checkbox"/> Confirmer les pouvoirs de représentation sur la base de la vérification effectuée par d'autres autorités (c.à.d. sont compétentes que les pouvoirs sont en vigueur et conformes à la loi)</p> <p><input type="checkbox"/> Autre : _____</p>

¹² Ibid., C&R No -43.

¹³ Ibid., C&R No -44.

¹⁴ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités dans le cas des États qui comptent plusieurs provinces ou régions.

	<p>Veillez indiquer les coordonnées demandées ci-dessus (nom, téléphone, télécopie, courriel et site¹⁵ :</p> <p>Nom : _____</p> <p>Téléphone : _____</p> <p>Télécopie : _____</p> <p>Adresse électronique : _____</p> <p>Site web) de toutes les : _____</p> <p><input type="checkbox"/> L'autorité suivante est compétente pour :</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation sont entrés en vigueur</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation sont conformes à la loi</p> <p><input type="checkbox"/> Confirmer les pouvoirs de représentation sur la base de la vérification effectuée par d'autres autorités (c.-à-d. que les pouvoirs sont en vigueur et conformes à la loi)</p> <p><input type="checkbox"/> Autre : _____</p> <p>Veillez indiquer ses coordonnées¹⁶ :</p> <p>Nom : _____</p> <p>Téléphone : _____</p> <p>Télécopie : _____</p> <p>Adresse électronique : _____</p> <p>Site web : _____</p> <p><input type="checkbox"/> L'autorité suivante est compétente pour :</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation sont entrés en vigueur</p> <p><input type="checkbox"/> Vérifier que les pouvoirs de représentation sont conformes à la loi</p> <p><input type="checkbox"/> Confirmer les pouvoirs de représentation sur la base de la vérification effectuée par d'autres autorités (c.-à-d. compétentes que les pouvoirs sont en vigueur et conformes à la loi)</p> <p><input type="checkbox"/> Autre : _____</p> <p>Veillez indiquer ses coordonnées¹⁷ :</p> <p>Nom : _____</p>
--	--

¹⁵ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités dans le cas des États qui comptent plusieurs provinces ou régions.

¹⁶ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités dans le cas des États qui comptent plusieurs provinces ou régions.

¹⁷ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités dans le cas des États qui comptent plusieurs provinces ou régions.

	<p>Téléphone : _____</p> <p>Télécopie : _____</p> <p>Adresse électronique : _____</p> <p>Site web : _____</p>
<p><u>29.229.3</u> L'autorité mentionnée <u>Les autorités mentionnées</u> ci-dessus en [nom de votre État] peut-elle/peuvent-elles également intervenir dans les matières concernant <u>confirmer</u> les pouvoirs de représentation régis par la loi d'un autre État ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non, l'autorité mentionnée/les autorités mentionnées ci-dessus est/sont <u>est/sont</u> uniquement compétent/compétentes <u>compétent/compétentes</u> pour intervenir dans <u>confirmer</u> les pouvoirs de représentation régis par la loi de notre État</p> <p><input type="checkbox"/> Non, une autre autorité est compétente pour intervenir dans les matières concernant <u>confirmer</u> les pouvoirs de représentation régis par la loi d'un autre État</p> <p><i>Veillez indiquer :</i></p> <p>Nom de l'autorité : _____</p> <p>Téléphone : _____</p> <p>Télécopie : _____</p> <p>Courriel <u>Adresse électronique</u> : _____</p> <p>Site web : _____</p>
<p>L'autorité susmentionnée peut elle intervenir en matière de pouvoirs de représentation, que ceux-ci aient ou non pris effet ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non (veuillez expliquer) : _____</p>
<p><u>29.329.4</u> Veillez indiquer <u>De quoi</u> les documents requis pour engager une telle procédure <u>autorités</u> en [nom de votre État] ont-elles besoin pour confirmer des pouvoirs de représentation ?</p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> L'acte conférant les pouvoirs de représentation</p> <p><input type="checkbox"/> Un certificat médical concernant l'altération des facultés de l'adulte</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : _____</p>
<p><u>29.5</u> La confirmation d'un pouvoir de représentation est-elle considérée comme une mesure de protection en [nom de votre État] ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p><u>29.6</u> En [nom de votre État], les autorités chargées de la confirmation sont-elles aussi celles qui sont compétentes pour établir et délivrer le certificat en vertu de l'article 38 ? (Voir questions 5.1 à 5.10 ci-dessus)</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><u>Veillez indiquer les coordonnées de cette autorité :</u></p> <p>Nom : _____</p> <p>Téléphone : _____</p> <p>Télécopie : _____</p> <p><u>Adresse électronique</u> : _____</p>

	Site web : _____
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

VIII Autres questions relatives à la protection des adultes

30. Représentation *ex lege*

La représentation *ex lege* est une représentation de plein droit, pour laquelle la Convention de 2000 ne prévoit pas de règle de conflit spécifique. Bien que la Convention ne contienne aucune disposition portant sur la représentation *ex lege* en tant que telle, cette représentation entre dans le champ d'application de la Convention en vertu de l'article premier lorsqu'elle vise à protéger des adultes qui, du fait d'une altération ou d'une insuffisance de leurs facultés personnelles, ne sont pas en mesure de pourvoir à leurs intérêts (art. -1(1)). Ainsi, la représentation *ex lege* peut être soumise à la coopération entre les autorités des Parties contractantes (art.- 1(2)(e) et chapitre -V). Généralement, les autorités compétentes donneront effet à la représentation *ex lege* conformément à leur droit, y compris, le cas échéant, à leurs règles de droit international privé.¹⁸.

<p>30.1 Veuillez énumérer et décrire les types de représentation de plein droit (<i>ex lege</i>) possibles en [nom de votre État], qui s'appliquent à la protection d'adultes qui, en raison d'une altération ou d'une insuffisance de leurs facultés personnelles, ne sont pas en état de pourvoir à leurs intérêts.</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Représentation entre époux</p> <p>La représentation peut inclure :</p> <p><input type="checkbox"/> Décisions médicales / en matière de santé pour le compte de l'époux</p> <p><input type="checkbox"/> Décisions concernant le placement de l'époux dans un établissement où un soutien ou une protection peuvent être apportés</p> <p><input type="checkbox"/> Administration de biens pour le compte de l'époux</p> <p><input type="checkbox"/> Disposition de biens pour le compte de l'époux</p> <p><input type="checkbox"/> Décisions financières pour le compte de l'époux</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Représentation entre partenaires enregistrés</p> <p>La représentation peut inclure :</p> <p><input type="checkbox"/> Décisions médicales / en matière de santé pour le compte du partenaire enregistré</p> <p><input type="checkbox"/> Décisions concernant le placement du partenaire enregistré dans un établissement où un soutien ou une protection peuvent être apportés</p> <p><input type="checkbox"/> Administration de biens pour le compte du partenaire enregistré</p> <p><input type="checkbox"/> Disposition de biens pour le compte du partenaire enregistré</p> <p><input type="checkbox"/> Décisions financières pour le compte du partenaire enregistré</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
---	---

¹⁸ C&R adoptées lors de la Première réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Protection des adultes de 2000, C&R No -22.

	<p><input type="checkbox"/> Représentation entre partenaires cohabitants (avec un accord de cohabitation)</p> <p>La représentation peut inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Décisions médicales / en matière de santé pour le compte du partenaire cohabitant<input type="checkbox"/> Décisions concernant le placement du partenaire cohabitant dans un établissement où un soutien ou une protection peuvent être apportés<input type="checkbox"/> Administration de biens pour le compte du partenaire cohabitant<input type="checkbox"/> Disposition de biens pour le compte du partenaire cohabitant<input type="checkbox"/> Décisions financières pour le compte du partenaire cohabitant<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <p><input type="checkbox"/> Représentation entre partenaires cohabitants (sans accord de cohabitation)</p> <p>La représentation peut inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Décisions médicales / en matière de santé pour le compte du partenaire cohabitant<input type="checkbox"/> Décisions concernant le placement du partenaire cohabitant dans un établissement où un soutien ou une protection peuvent être apportés<input type="checkbox"/> Administration de biens pour le compte du partenaire cohabitant<input type="checkbox"/> Disposition de biens pour le compte du partenaire cohabitant<input type="checkbox"/> Décisions financières pour le compte du partenaire cohabitant<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <p><input type="checkbox"/> Représentation entre proches parents</p> <p><i>Veuillez, s'il y a lieu, expliquer qui peut être considéré comme un proche parent en [nom de votre État] :</i></p> <p>La représentation peut inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Décisions médicales / en matière de santé pour le compte du proche parent<input type="checkbox"/> Décisions concernant le placement du proche parent dans un établissement où un soutien ou une protection peuvent être apportés<input type="checkbox"/> Administration de biens pour le compte du proche parent
--	--

	<input type="checkbox"/> Disposition de biens pour le compte du proche parent <input type="checkbox"/> Décisions financières pour le compte du proche parent <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Autre type de représentation (veuillez préciser) : La représentation peut inclure : Veuillez préciser : <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
30.2 Veuillez indiquer s'il est obligatoire, en [nom de votre État], de consulter les représentants <i>ex lege</i> mentionnés ci-dessus doivent être obligatoirement consultés pour les au sujet des décisions concernant la personne ou les biens de l'adulte ou de leur demander de prendre de telles décisions.	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez indiquer quel représentant <i>ex lege</i>) : <input type="checkbox"/> Non
30.3 Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus, veuillez indiquer qui est tenu de consulter le représentant <i>ex lege</i> . Veuillez cocher toutes les cases applicables.	<input type="checkbox"/> Seulement les médecins <input type="checkbox"/> Tous les personnels de santé <input type="checkbox"/> Les travailleurs sociaux <input type="checkbox"/> Les fonctionnaires <input type="checkbox"/> Les établissements financiers <input type="checkbox"/> Les autorités compétentes <input type="checkbox"/> Toutes les personnes et entités ci-dessus <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
30.4 Veuillez donner toute autre information pertinente concernant les pouvoirs règles de représentation régis par la loi de conflit en [nom de votre État]. gouvernant la représentation <i>ex lege</i>.	
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

31. Questions concernant spécifiquement les actes de volonté anticipée contenant les instructions données et les souhaits émis par un adulte en prévision d'une altération future de ses facultés personnelles (par ex. directives anticipées)

~~Les directives anticipées sont « les instructions données ou les souhaits émis par un majeur capable sur des questions que peut soulever son incapacité future » (voir Conseil de l'Europe, Recommandation CM/Rec(2009)11). Une directive anticipée est un type d'acte anticipé qui concerne le plus souvent des questions de santé, de bien-être et d'autres questions relatives à la personne de l'adulte, telles que le lieu de soins ou de traitement ou le lieu de résidence. Les directives anticipées peuvent aussi concerner des questions économiques et financières relatives à l'adulte ou à ses biens, ainsi que le choix d'un tuteur, d'une personne qui aide à la prise de décision ou d'un codécisionnaire. Les directives anticipées peuvent ou non identifier une personne ou un groupe de personnes pouvant être appelées à prêter assistance à l'adulte. Si la directive anticipée identifie une personne ou un groupe de personnes, il peut s'agir, par exemple, d'un représentant nommé par une mesure de protection, d'un représentant agissant en vertu d'une procuration (permanente), d'autres personnes,~~

conformément à la loi applicable, telles que le personnel médical qui peut soigner ou assister l'adulte, des travailleurs sociaux ou de toute autre personne pouvant prendre des mesures affectant l'adulte ou l'assister. Bien que les directives anticipées ne soient pas des testaments *stricto sensu*, le terme « testament de vie » est couramment employé dans certains droits internes pour décrire à la fois les instructions à caractère obligatoire et les souhaits à prendre en compte en matière de santé. Les instructions données et les souhaits émis par un adulte en prévision d'une altération future de ses facultés personnelles entrent dans le champ d'application général de la Convention de 2000 en vertu de l'article premier et sont soumis aux dispositions du chapitre -V relatives à la coopération¹⁹. Les instructions données et les souhaits émis par un adulte peuvent figurer dans différents types d'actes de volonté anticipée tels que des directives anticipées²⁰, des dispositions anticipées, des décisions anticipées en matière médicale ou des procurations (permanentes). Les actes unilatéraux contenant des instructions et des souhaits sans nécessairement désigner une personne physique pour les exécuter sont d'importants outils pour garantir l'exercice de l'autonomie de l'adulte²¹. La question de savoir si un acte de volonté anticipée particulier constitue un pouvoir de représentation en vertu des articles -15 et 16 pourrait être examinée par les autorités compétentes au cas par cas.²² Cette section du Profil d'État vise à porter à l'attention des autorités compétentes et des autres parties intéressées les différents types et formes d'actes de volonté anticipée contenant les instructions données et les souhaits émis par l'adulte dans différents systèmes juridiques²³.

<p>31.1 La loi de [nom de votre État] prévoit-elle les actes de volonté anticipée contenant les instructions données et les souhaits émis par un adulte en prévision d'une altération future de ses facultés personnelles, tels que les directives anticipées ?</p> <p><i>Veillez, le cas échéant, insérer un lien vers la loi en question ou en joindre une copie.</i></p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, la loi reconnaît dans tous les directives anticipées domaines (en matière médicale / de santé qui accompagnent une procuration (permanente) _____, en matière patrimoniale, etc.) _____</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, la loi reconnaît les directives anticipées ne concernant pas des matières médicales / de santé qui accompagnent une procuration (permanente) _____</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, la loi reconnaît les directives anticipées autonomes (c. à d. qui n'accompagnent pas ni ne contiennent une procuration (permanente)) mais seulement en matière médicale / de santé _____.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, la loi reconnaît les directives anticipées autonomes (c. à d. qui n'accompagnent pas ni ne contiennent une procuration (permanente)) qui ne concernent pas des matières médicales / de santé _____</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, la loi reconnaît les directives anticipées autonomes (c. à d. qui n'accompagnent pas une procuration (permanente)) qui concernent des matières médicales / de santé mais qui contiennent une procuration dans le même document _____</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, la loi reconnaît les directives avancées autonomes (c. à d. qui n'accompagnent pas une procuration (permanente)) qui ne concernent pas des matières médicales / de santé mais qui</p>
---	--

¹⁹ C&R adoptées lors de la Première réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Protection des adultes de 2000, C&R No- 23.

²⁰ Les directives anticipées sont « les instructions données ou les souhaits émis par un majeur capable sur des questions que peut soulever son incapacité future » (voir Glossaire du projet révisé de Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Protection des adultes de 2000 et Conseil de l'Europe, Recommandation CM/Rec (2009)11).

²¹ C&R adoptées lors de la Première réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Protection des adultes de 2000, C&R No -24.

²² *Ibid.*, C&R No -25.

²³ *Ibid.*, C&R No -26.

	<p>contiennent une procuration dans le même document</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, mais seulement uniquement en matière patrimoniale</p> <p><input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser) :</p>
<p>31.2 Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus, veuillez indiquer si les directives anticipées peuvent être soumises <u>ces actes de volonté anticipée sont soumis</u> à des formalités en [nom de votre État]].</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, tout <u>est</u> les directives anticipées <u>actes de volonté anticipée</u> sont soumis <u>soumis</u> aux mêmes formalités</p> <p><i>Veuillez indiquer la formalité et si elle est facultative ou obligatoire :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Acte notarié</p> <p><input type="checkbox"/> Facultative</p> <p><input type="checkbox"/> Obligatoire</p> <p><input type="checkbox"/> Certification</p> <p><input type="checkbox"/> Facultative</p> <p><input type="checkbox"/> Obligatoire</p> <p><input type="checkbox"/> Présence de témoins</p> <p><input type="checkbox"/> Facultative</p> <p><input type="checkbox"/> Obligatoire</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Facultative</p> <p><input type="checkbox"/> Obligatoire</p> <p><input type="checkbox"/> Les directives anticipées <u>actes de volonté anticipée contenant les instructions et les souhaits d'un adulte</u> en matière médicale / de santé peuvent être soumis <u>sont soumis</u> à des formalités</p> <p><i>Veuillez indiquer la formalité et si elle est facultative ou obligatoire :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Acte notarié</p> <p><input type="checkbox"/> Facultative</p> <p><input type="checkbox"/> Obligatoire</p> <p><input type="checkbox"/> Certification</p> <p><input type="checkbox"/> Facultative</p> <p><input type="checkbox"/> Obligatoire</p> <p><input type="checkbox"/> Présence de témoins</p> <p><input type="checkbox"/> Facultative</p> <p><input type="checkbox"/> Obligatoire</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Facultative</p> <p><input type="checkbox"/> Obligatoire</p>

	<p><input type="checkbox"/> Les directives anticipées <u>actes de volonté anticipée</u> contenant les instructions et les souhaits <u>d'un adulte</u> qui ne concernent pas des questions médicales / de santé peuvent être soumis <u>sont soumis</u> à des formalités</p> <p><i>Veillez indiquer la formalité et si elle est facultative ou obligatoire :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Acte notarié</p> <p><input type="checkbox"/> Facultative</p> <p><input type="checkbox"/> Obligatoire</p> <p><input type="checkbox"/> Certification</p> <p><input type="checkbox"/> Facultative</p> <p><input type="checkbox"/> Obligatoire</p> <p><input type="checkbox"/> Présence de témoins</p> <p><input type="checkbox"/> Facultative</p> <p><input type="checkbox"/> Obligatoire</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Facultative</p> <p><input type="checkbox"/> Obligatoire</p> <p><input type="checkbox"/> Non, les directives anticipées <u>actes de volonté anticipée</u> contenant les instructions et les souhaits <u>d'un adulte</u> ne sont soumis <u>sont soumis</u> à aucune formalité.</p>
<p>Si vous avez répondu oui à la question 39.1, sous quelle forme les directives anticipées sont-elles possibles en [nom de votre État] ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Directives anticipées sous forme d'accord</p> <p><input type="checkbox"/> Directives anticipées sous forme d'acte unilatéral</p> <p><input type="checkbox"/> Les deux</p>
<p>31.3 Si vous avez répondu non à la question 31.1, serait-il donné effet aux directives anticipées <u>à de tels actes de volonté anticipée</u> en [nom de votre État] ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, que la directive anticipée accompagne une procuration (permanente) ou qu'elle soit autonome</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <u>Oui, mais seulement s'ils concernent des questions patrimoniales</u></p> <p><input type="checkbox"/> Oui, si la directive anticipée accompagne une procuration (permanente) mais seulement s'ils concernent des questions médicales / de santé</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, si la directive anticipée est autonome mais seulement s'ils accompagnent un autre acte de volonté anticipée qui désigne un représentant pour l'adulte (par ex. une procuration (permanente))</p> <p><input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser) :</p>
<p>31.4 En [nom de votre État], les directives anticipées <u>ces actes de volonté anticipée</u> ont force obligatoire pour :</p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> <u>Le représentant de l'adulte</u></p> <p><input type="checkbox"/> Seulement les médecins</p> <p><input type="checkbox"/> Tous les personnels de santé</p> <p><input type="checkbox"/> Les travailleurs sociaux</p>

	<input type="checkbox"/> Les fonctionnaires <input type="checkbox"/> Les établissements financiers <input type="checkbox"/> Les autorités compétentes <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Les directives anticipées Ces actes de volonté anticipée n'ont pas force obligatoire
<p>31.5 Est-il possible d'enregistrer des directives anticipées <u>de tels actes de volonté anticipée</u> dans un registre public en [nom de votre État] ?</p> <p>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</p>	<input type="checkbox"/> Oui, tous les directives anticipées en matière médicale / de santé <u>actes de volonté anticipée</u> peuvent être enregistrées <u>enregistrés</u> dans un registre public <input type="checkbox"/> Oui, mais uniquement les actes de volonté anticipée qui concernent des questions médicales / de santé <input type="checkbox"/> Oui, mais uniquement les actes de volonté anticipée qui concernent des questions patrimoniales <input type="checkbox"/> Oui, mais uniquement les actes de volonté anticipée concernant le choix d'un des questions médicales / de santé qui accompagnent un autre acte de volonté anticipée désignant un représentant pour l'adulte (par ex. une procuration (permanente)) <input type="checkbox"/> Oui, mais uniquement les actes de volonté anticipée qui accompagnent un autre acte de volonté anticipée désignant un représentant pour l'adulte (par ex. une procuration (permanente)) <input type="checkbox"/> Non, les actes de volonté anticipée ne peuvent pas être enregistrées <u>enregistrés</u> dans un registre public <input type="checkbox"/> Oui, les directives anticipées sont enregistrées dans un registre public avec les procurations (permanentes) qui les accompagnent <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non, il est impossible d'enregistrer les directives anticipées dans un registre public
<p>31.6 Est-il possible d'enregistrer des directives anticipées <u>actes de volonté anticipée contenant les instructions données et les souhaits émis par un adulte en matière médicale / de santé</u> dans une police d'assurance santé en [nom de votre État] ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui, les directives anticipées peuvent être enregistrées dans une police d'assurance santé <input type="checkbox"/> Non, les directives anticipées ne peuvent pas être enregistrées dans une police d'assurance santé (veuillez préciser) : _____
<p>31.7 La loi de [nom de votre État] impose-t-elle aux professionnels de santé de consulter ces directives <u>directives enregistrées</u> actes de volonté anticipée enregistrés avant d'administrer un traitement ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui, les professionnels de santé sont légalement tenus de consulter toutestous <u>les directives anticipées enregistrées</u> actes de volonté anticipée enregistrés dans un registre public <input type="checkbox"/> Oui, les professionnels de santé sont légalement tenus de consulter toutes les directives anticipées enregistrées <u>tous les actes de volonté</u>

<p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<p><u>anticipée enregistrés</u> dans une police d'assurance santé</p> <p><input type="checkbox"/> Non, les professionnels de santé n'ont aucune obligation de consulter les <u>directives anticipées actes de volonté anticipée</u>, mais ils peuvent le faire</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>31.8 En [nom de votre État], est-il possible d'obtenir des informations concernant des <u>directives anticipées actes de volonté anticipée contenant les instructions données ou les souhaits émis par un adulte</u> en consultant un registre public, une police d'assurance santé ou par d'autres moyens ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Consultation d'un registre public</p> <p><input type="checkbox"/> Consultation d'une police d'assurance santé</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>31.9 Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus, qui peut accéder à ces informations ?</p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> <u>Le représentant de l'adulte</u></p> <p><input type="checkbox"/> Seulement les médecins</p> <p><input type="checkbox"/> Tous les personnels de santé</p> <p><input type="checkbox"/> Les travailleurs sociaux</p> <p><input type="checkbox"/> Les fonctionnaires</p> <p><input type="checkbox"/> Les établissements financiers</p> <p><input type="checkbox"/> Les autorités compétentes</p> <p><input type="checkbox"/> Les Autorités centrales</p> <p><input type="checkbox"/> Toutes les personnes et entités ci-dessus</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

IX Coopération (art. 28 à 37)

32. Assistance par l'autorité centrale

<p>32.1 L'Autorité centrale de [nom de votre État] fournit-elle une assistance (directement ou par l'entremise d'autorités publiques ou d'autres organismes de [nom de votre État]) à une personne résidant habituellement en [nom de votre État] qui a demandé une assistance concernant une matière relevant du champ d'application de la Convention de 2000 dans un État requis ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser) :</p>
<p>32.2 Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus, veuillez indiquer le type d'assistance fournie par l'Autorité centrale de [nom de votre État].</p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Assistance pour l'obtention d'informations sur le fonctionnement de la Convention de 2000</p> <p><input type="checkbox"/> Assistance pour l'obtention d'informations sur les lois ou procédures applicables ou sur les services disponibles dans l'État requis</p> <p><input type="checkbox"/> Prise de contact avec l'Autorité centrale ou les autorités compétentes de l'État requis pour savoir</p>

	<p>quel type d'assistance ces autorités pourraient fournir</p> <p><input type="checkbox"/> Transmission d'une demande à l'Autorité centrale ou aux autorités compétentes de l'État requis</p> <p><input type="checkbox"/> Assistance pour la localisation d'un adulte (art. 30(b))</p> <p><input type="checkbox"/> Assistance pour l'introduction d'une procédure judiciaire ou administrative</p> <p><input type="checkbox"/> Assistance pour fournir ou faciliter la fourniture d'une aide ou de conseils juridiques</p> <p><input type="checkbox"/> Assistance pour l'obtention de conseils juridiques privés ou de services de médiation en cas de besoin dans l'État requis</p> <p><input type="checkbox"/> Représentation juridique distincte de l'adulte</p> <p><input type="checkbox"/> Aide à l'exercice de la capacité conformément à l'article 12(3) de la CNUDPH (par ex. aide à la communication et à l'accessibilité)</p> <p><input type="checkbox"/> Orientation vers d'autres organismes publics ou non afin d'obtenir de l'aide</p> <p><input type="checkbox"/> Informations régulières sur l'avancement de la demande</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>32.3 L'Autorité centrale de [nom de votre État] fournit-elle, en pratique, une assistance (directement ou par l'entremise des autorités compétentes de [nom de votre État]) à une personne résidant habituellement à l'étranger qui a demandé une assistance concernant une matière relevant du champ d'application de la Convention de 2000 ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser) :</p>
<p>32.4 Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus, veuillez indiquer le type d'assistance fournie par l'Autorité centrale de [nom de votre État].</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Assistance pour l'obtention d'informations sur le fonctionnement de la Convention de 2000</p> <p><input type="checkbox"/> Assistance pour l'obtention d'informations sur les lois ou procédures applicables ou sur les services disponibles dans l'État requis</p> <p><input type="checkbox"/> Assistance pour la localisation d'un adulte (art. 30(b))</p> <p><input type="checkbox"/> Assistance pour l'introduction d'une procédure judiciaire ou administrative</p> <p><input type="checkbox"/> Assistance pour fournir ou faciliter la fourniture d'une aide ou de conseils juridiques</p> <p><input type="checkbox"/> Assistance pour l'obtention de conseils juridiques privés ou de services de médiation en cas de besoin dans l'État requis</p> <p><input type="checkbox"/> Représentation juridique distincte de l'adulte</p>

	<input type="checkbox"/> Aide à l'exercice de la capacité conformément à l'article 12(3) de la CNUDPH (par ex. aide à la communication et à l'accessibilité) <input type="checkbox"/> Orientation vers d'autres organismes publics ou privés afin d'obtenir de l'aide <input type="checkbox"/> Informations régulières sur l'avancement de la demande <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

33. Localisation d'un adulte lorsqu'il paraît que celui-ci a besoin de protection (art. 30(b))

<p>33.1 Comment l'Autorité centrale de [nom de votre État], sur demande d'une autorité compétente d'une autre Partie contractante, fournit-elle une assistance pour localiser un adulte lorsqu'il paraît que celui-ci est présent sur le territoire de [nom de votre État] et a besoin de protection ?</p> <p>Article 30(b) de la Convention de 2000.</p>	<input type="checkbox"/> L'assistance est fournie directement Veuillez préciser la procédure : <input type="checkbox"/> L'assistance est fournie par l'entremise d'autorités publiques Veuillez préciser la procédure : <input type="checkbox"/> L'assistance est fournie par l'entremise d'autres organismes Veuillez indiquer de quel organisme il s'agit et décrire la procédure :
<p>33.2 De quel type d'informations l'Autorité centrale ou d'autres autorités compétentes en [nom de votre État] auraient-elles besoin pour fournir une assistance à la localisation d'un adulte à la demande d'un autre État ?</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<input type="checkbox"/> Information selon laquelle l'adulte est entré sur notre territoire (par ex. preuve que l'adulte est monté à bord d'un avion/bateau/train/bus à destination de notre État) <input type="checkbox"/> Information de l'autorité requérante expliquant pourquoi elle pense que l'adulte se trouve sur notre territoire et qu'il a besoin de protection <input type="checkbox"/> Aucune information n'est requise ; les recherches peuvent commencer dès réception d'une demande formelle <input type="checkbox"/> Autre (veuillez expliquer) :
<p>33.3 Quels sont les mécanismes ou sources d'informations disponibles en [nom de votre État] pour localiser un adulte ?</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<input type="checkbox"/> Services de recherche privés <input type="checkbox"/> Registre de l'état civil <input type="checkbox"/> Registre de l'emploi <input type="checkbox"/> Informations conservées par d'autres services publics (par ex. immigration, services sociaux) <input type="checkbox"/> Police <input type="checkbox"/> EUROPOL <input type="checkbox"/> INTERPOL <input type="checkbox"/> Ordonnances de tribunaux pour contraindre à la production d'informations relatives au lieu où se trouve l'adulte <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :

<p>33.4 Veuillez indiquer qui est chargé de recueillir les informations auprès des sources énumérées ci-dessus en insérant la source en regard de la personne ou autorité responsable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Autorité centrale : • Le requérant<u>demandeur</u> : • Le représentant du requérant<u>demandeur</u> : • Autre (veuillez préciser) :
<p>33.5 Veuillez indiquer si l'accès à l'une ou plusieurs des sources énumérées ci-dessus nécessiterait une décision rendue par une autorité compétente.</p>	
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

34. Placement de l'adulte dans un établissement ou tout autre lieu où sa protection peut être assurée situé dans une autre Partie contractante (art. 33)

<p>34.1 En tant qu'État requérant, veuillez décrire la procédure et énumérer les conditions du placement d'un adulte dans un établissement ou tout autre lieu où sa protection peut être assurée, situé dans une autre Partie contractante.</p>	<p>Veuillez décrire brièvement la procédure :</p> <p>Veuillez indiquer les conditions de ce placement : <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><input type="checkbox"/> L'adulte représente un danger pour lui-même ou pour autrui et ce danger ne peut être autrement évité</p> <p><input type="checkbox"/> Une autorité compétente a ordonné ce placement</p> <p><input type="checkbox"/> Le placement est indispensable pour la vie et pour la santé de l'adulte, et aucun soutien ou assistance ne peut être autrement apporté</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>34.2 En tant qu'État requis, veuillez indiquer les informations qu'un État requérant devrait vous transmettre concernant le placement d'un adulte dans un établissement ou dans tout autre lieu situé en [nom de votre État].</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Décision d'une autorité compétente ordonnant le placement de l'adulte</p> <p><input type="checkbox"/> Certificat délivré par un médecin généraliste ou un psychiatre attestant que le placement de l'adulte est nécessaire</p> <p><input type="checkbox"/> Consentement écrit de l'époux/du partenaire enregistré / du partenaire cohabitant au placement de l'adulte</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>34.3 Veuillez indiquer quelle autorité en [nom de votre État] est chargée :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • De consulter sur les propositions de placement d'un adulte en [nom de votre État]²⁴ : <p>Nom de l'autorité :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Télécopie :</p> <p>Courriel<u>Adresse électronique</u> :</p> <p>Site web :</p>

²⁴ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

	<ul style="list-style-type: none"> De préparer des rapports sur l'adulte concernant son placement transfrontière sur le territoire d'un autre État²⁵ : <p>Nom de l'autorité :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Télécopie :</p> <p>Courriel <u>Adresse électronique</u> :</p> <p>Site web :</p>
34.4	<p>Veillez décrire brièvement la procédure suivie par l'Autorité centrale ou une autre autorité compétente en [nom de votre État] pour organiser le placement transfrontière d'un adulte (y compris les conditions ou garanties éventuellement en place).</p> <p>Procédure pour le placement, dans un établissement situé dans un autre État, d'un adulte résidant habituellement en [nom de votre État] :</p> <p>Procédure pour le placement, dans un établissement situé en [nom de votre État], d'un adulte résidant habituellement dans un autre État :</p>
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

35. Communications judiciaires directes, y compris par l'entremise des Autorités centrales (art. 30, 32, 33 et 34)²⁶

35.1	<p>Un membre du Réseau international de juges de La Haye a-t-il été désigné en [nom de votre État] ?</p> <p><i>Pour plus d'informations, consultez le site < www.hcch.net > sous l'« Espace Enlèvement d'enfants de 1980 », puis « Réseau international de juges de La Haye » ou « Communications judiciaires ».</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p>Veillez indiquer son (leurs) nom(s) :</p> <p><i>Veillez ne pas donner les coordonnées du (des) juge(s) ici. Assurez-vous plutôt que le nom, la fonction, la juridiction et les coordonnées ont été communiquées au Bureau Permanent.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
35.2	<p>Existe-t-il une base législative sur laquelle les juges en [nom de votre État] peuvent avoir des communications judiciaires directes ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><i>Veillez indiquer comment accéder à la loi en question (par ex. en insérant un lien hypertexte) ou en joindre en copie.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Non, veuillez passer à la question 48 ci-dessous.</p>
35.3	<p>En l'absence de législation, les juges en [nom de votre État] peuvent-ils avoir des communications judiciaires directes ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non (veuillez expliquer) :</p>
35.4	<p>Quels <u>Par quels</u> moyens de communication les juges en [nom de votre État] peuvent-ils utiliser pour contacter le Réseau international de juges de La Haye ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Téléphone</p> <p><input type="checkbox"/> Courriel <u>Adresse électronique</u> sécurisée^e</p> <p><input type="checkbox"/> Courrier recommandé</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>

²⁵ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

²⁶ C&R de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Protection des adultes de 2000, C&R No 57. Voir, aussi, conclusions et décisions (C&D) du Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP), C&D No-32.

Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]

X Questions générales

36. Certificats internationaux visés à l'article 38

<p>36.1 Lorsque les autorités de [nom de votre État] ont pris une mesure de protection ou ont confirmé un pouvoir de représentation, [nom de votre État] prévoit-il (sur demande) la délivrance, en vertu de l'article 38, de certificats à une personne chargée de la protection de la personne ou des biens de l'adulte, indiquant en quelle qualité cette personne peut agir et les pouvoirs qui lui ont été conférés ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez-vous assurer que vous avez répondu à la question 5, ci-dessus)</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>36.2 Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus, comment peut-on demander des certificats visés à l'article 38 en [nom de votre État] ?</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> En effectuant une demande sur un site web</p> <p><input type="checkbox"/> Par courriel <u>courrier électronique</u></p> <p><input type="checkbox"/> Par courrier</p> <p><input type="checkbox"/> Par téléphone</p> <p><input type="checkbox"/> En personne</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>36.3 Outre la langue officielle de [nom de votre État], le certificat peut-il être délivré dans d'autres langues ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Anglais</p> <p><input type="checkbox"/> Français</p> <p><input type="checkbox"/> Espagnol</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

37. Formation

<p>Quelles sont les mesures prévues en [nom de votre État] pour garantir que les personnes chargées de la mise en œuvre de la Convention de 2000 (par ex. juges, avocats et personnel de l'Autorité centrale) reçoivent des informations et une formation appropriées ?</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><i>Veuillez contacter le Bureau Permanent pour toute information sur les formes d'assistance qui peuvent être apportées à cette fin.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Formation destinée au personnel de l'Autorité centrale en fonction des besoins</p> <p><input type="checkbox"/> Formation destinée aux autorités compétentes en fonction des besoins</p> <p><input type="checkbox"/> Informations sur l'évolution du droit relatif à la Convention de 2000 fournies en fonction des besoins au personnel chargé de sa mise en œuvre</p> <p><input type="checkbox"/> Formation des avocats en fonction des besoins</p> <p><input type="checkbox"/> Formation du personnel des établissements financiers en fonction des besoins</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <p>En ce qui concerne spécifiquement les juges :</p>
---	--

	<input type="checkbox"/> Envoi aux juges d'un dossier d'information de base sur la Convention de 2000 <input type="checkbox"/> Formation par l'entremise d'un conseil de formation judiciaire <input type="checkbox"/> Participation à des séminaires de formation des juges <input type="checkbox"/> Participation au Réseau international de juges de La Haye <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

38. Autres informations

<p>38.1 L'Autorité centrale de [nom de votre État] rencontre-t-elle régulièrement les autorités compétentes afin d'échanger des expériences ou des éclairages sur la mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention de 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui Veuillez indiquer si possible la fréquence de ces rencontres <input type="checkbox"/> Une fois par an <input type="checkbox"/> Deux fois par an <input type="checkbox"/> En fonction des besoins <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
<p>38.2 En [nom de votre État], quels sont les mécanismes ou lois en place pour protéger la confidentialité des informations recueillies ou transmises en vertu de la Convention de 2000 ?</p> <p>Articles 39 et 40 de la Convention de 2000.</p>	<input type="checkbox"/> Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 (RGPD) <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
<p>38.3 Quels sont les autres services ou ressources disponibles en [nom de votre État] pour aider ceux qui interviennent dans la protection internationale des adultes ?</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><i>Veuillez indiquer, lorsqu'ils sont connus, les coordonnées, le site web et le coût de ces services.</i></p>	<input type="checkbox"/> ONG et organisations internationales traitant spécifiquement de la protection des adultes (veuillez donner les coordonnées) Nom de l'organisation : Téléphone : Télécopie : Courriel Adresse électronique : Site web : <input type="checkbox"/> Aide financière / juridique <input type="checkbox"/> Aide sociale <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

XI Ressources électroniques

Veuillez utiliser l'espace ci-dessous pour insérer tout autre lien vers la législation, les règles de droit international privé concernant la protection des adultes, les sites web utiles (par ex. juridictions et

autres autorités compétentes, associations de notaires, autorités de certification, organismes publics, organisations) et toute ressource électronique utile pour la protection des adultes.

Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]